



MKTG

ÉTUDE SUR L'IMPACT ÉCONOMIQUE DE LA RYDER CUP 2018

MAI 2019



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
I. RAPPELS MÉTHODOLOGIQUES	7
A. DÉFINITION DE L'IMPACT ÉCONOMIQUE	7
B. CHOIX D'UN MODÈLE THÉORIQUE	8
C. ERREURS À ÉVITER.....	10
1. Effets de substitution.....	10
2. Effets d'éviction et de rétention.....	11
3. Multiplicateurs	12
II. MODALITÉS DE CALCUL ET COLLECTE DE DONNÉES	14
A. MODALITÉS DE CALCUL	16
1. Impact organisation	16
2. Impact touristique	18
B. COLLECTE DE DONNÉES	20
1. Dépenses d'organisation.....	20
2. Dépenses touristiques.....	21
III. IMPACT ÉCONOMIQUE NATIONAL	23
A. POIDS ÉCONOMIQUE DE LA RYDER CUP	23
B. IMPACT PRIMAIRE.....	24
1. Impact lié à l'organisation de la Ryder Cup.....	24
2. Impact touristique	28
C. IMPACT ÉCONOMIQUE TOTAL.....	38
1. Impact économique primaire	38
2. Impact économique total.....	38
D. LES EFFETS DE LA RYDER CUP SUR L'EMPLOI EN FRANCE.....	39
1. Méthode de calcul.....	39
2. Synthèse	41
E. RECETTES FISCALES ADDITIONNELLES.....	41
1. Recettes TVA	41
2. Taxes de séjour.....	42
3. Taxes d'aéroport.....	42



4.	Total recettes fiscales additionnelles.....	42
IV.	IMPACT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL.....	43
A.	IMPACT PRIMAIRE.....	43
1.	Impact lié à l'organisation de la Ryder Cup.....	43
2.	Impact touristique.....	46
B.	IMPACT ÉCONOMIQUE TOTAL.....	54
1.	Impact économique primaire.....	54
2.	Impact économique total.....	54
V.	IMPACT ÉCONOMIQUE LOCAL.....	56
A.	IMPACT PRIMAIRE.....	56
1.	Impact lié à l'organisation.....	56
2.	Impact touristique.....	58
B.	IMPACT ÉCONOMIQUE TOTAL.....	67
1.	Impact économique primaire.....	67
2.	Impact économique total.....	67

INTRODUCTION

La Ryder Cup est le plus grand événement de golf au monde. Il s'agit d'une compétition par équipe qui oppose tous les deux ans une sélection de joueurs américains à une sélection de joueurs européens. Elle est disputée alternativement sur des parcours de chaque continent. PGA of America, l'association du golf professionnel aux États-Unis, et PGA European Tour, l'organisation en charge des circuits professionnels de golf en Europe, sont conjointement responsables de la gestion et de l'administration de la compétition. L'événement est particulièrement prestigieux et sa renommée dépasse largement les frontières du milieu du golf. La forte fréquentation, un nombre très important de téléspectateurs et l'étendue de la couverture médiatique incitent certains observateurs à classer la compétition dans la catégorie des « méga-événements » sportifs. L'édition 2014 organisée en Écosse a réuni 250 000 spectateurs et a été diffusée dans 185 pays¹. Il s'agit en outre du seul événement sportif majeur qui comporte « une équipe d'Europe » représentée par le drapeau européen. Ce modèle sportif unique au niveau mondial permet de faire la promotion de l'Europe et de son territoire et de ses valeurs.

La Ryder Cup 2018, 42ème édition de la compétition, est organisée en France pour la première fois et sur le continent européen pour la deuxième fois après l'édition 1999 en Andalousie. Le parcours du Golf National à Saint-Quentin-en-Yvelines, accueille l'événement à la suite de la validation de la candidature présentée par la Fédération Française de Golf (FFGolf) en 2011. Cette édition est marquée par la participation de Tiger Woods, légende mondiale du golf, qui n'avait plus pris part à la compétition depuis 2012 et dont le retour au premier plan lors de l'année 2018 après une longue période de retrait suscite l'enthousiasme des amateurs de golf et du grand public. Elle se solde par une large victoire de l'équipe européenne 17 ½ à 10 ½, à l'encontre des pronostics de l'ensemble des observateurs.

Ryder Cup Europe, organisation composée à 60% de représentants du PGA European Tour, détient les droits de la version européenne de la compétition et se charge de la commercialisation des billets, de la communication internationale et de la direction sportive. L'entité est également responsable de la livraison de l'événement et en particulier des opérations sur site. Les opérations hors site, comme le transport des différentes populations, sont gérées en partenariat avec la FFGolf. De plus, la FFGolf a piloté le plan de rénovation du Golf National, promesse clé du dossier de candidature français, qui a permis de faire du parcours de l'Albatros un écrin digne de la plus grande compétition de golf mondiale. D'autres entités sont également parties prenantes dans l'organisation de l'événement, telles que la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, en tant que territoire hôte, ou l'État français pour la sécurisation de l'espace public aux alentours du site de compétition par exemple.

En tant que plus grand événement de golf mondial, la tenue de la Ryder Cup en France est un moment historique pour la FFGolf et l'ensemble de la communauté golfique de l'Hexagone. C'est une fenêtre d'exposition unique pour ce sport et cette fédération, la septième en France en nombre de licenciés parmi l'ensemble des fédérations olympiques². Le trophée est

¹ *The Ryder Cup 2014 - Economic Impact and Benefit Study*, Richard Coleman et Girish Ramchandani, Sport Industry Research Centre, Sheffield Hallam University, 2015

² *Les chiffres clés du sport*, Ministère des Sports et Institut National Jeunesse et de l'Éducation Populaire, Mars 2017

également l'événement sportif majeur organisé en France pour l'année 2018 et revêt donc un enjeu capital pour l'État français et la Région Île-de-France, les deux principaux contributeurs publics à l'organisation d'un point de vue financier. Ces deux acteurs ont affirmé leur **volonté d'utiliser l'accueil de grands événements sportifs internationaux (GESI) comme moteur de développement**, et cette stratégie s'exprime pleinement dans le soutien qu'ils ont apporté récemment à l'organisation du Championnat d'Europe de football en 2016 ou du Championnat du Monde de handball en 2017, dans le but d'instaurer une dynamique vertueuse menant jusqu'aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Des moyens importants sont investis au titre de cette stratégie, afin notamment de construire, rénover et entretenir des infrastructures sportives aux plus hauts standards internationaux, ou de garantir la sécurité des spectateurs. La France s'est également dotée d'une fiscalité incitative³ pour développer l'accueil de GESI.

Ces investissements appellent des retombées significatives, notamment d'un point de vue économique. Cette préoccupation est au cœur de la stratégie française, c'est pourquoi l'observatoire de l'économie du sport du Ministère des Sports et le Ministère des Sports, accompagnés de la région Île-de-France et la Fédération Française de Golf (FFGolf), ont commandité une étude de l'impact de la Ryder Cup 2018. Confiée à un consortium composé du cabinet MKTG, du Centre de Droit et d'Économie du Sport (CDES) de Limoges, du cabinet EVEA et du cabinet Kantar Media, celle-ci comporte plusieurs volets :

- Un volet économique ;
- Un volet médiatique ;
- Un volet environnemental ;
- Un volet social.

Cette étude a été menée sous la direction d'un comité de pilotage regroupant les commanditaires de l'étude, des experts et parties prenantes de l'organisation et les membres du consortium mandataire. La composition précise figure dans l'annexe 1.

Le modèle de gouvernance et la répartition des responsabilités reposant en majorité sur un organisateur étranger est le résultat d'un appel d'offres international imposé par le détenteur de droits au cours duquel ont concouru l'Allemagne, les Pays-Bas, le Portugal et la Ville de Madrid, et la France. L'omniprésence de Ryder Cup Europe a été un défi de taille pour les acteurs locaux co-organisateurs de l'événement, en particulier la FFGolf. Son périmètre de responsabilité restreint a représenté un obstacle de taille à son ambition de se saisir de l'événement et l'incarner sur le territoire français. De plus, ce modèle pose question dans une optique d'héritage et d'impact de l'événement sur les territoires hôtes. Cette problématique n'a pas semblé prioritaire pour Ryder Cup Europe et certains choix de l'organisateur ont été contradictoires avec la volonté des acteurs locaux de mettre l'accent sur ces questions. Il est ainsi impossible de dire quelle aurait été l'impact de la Ryder Cup 2018 dans un autre modèle d'organisation mais l'étude souligne quelques exemples de parti-pris de l'organisateur qui ont pesé dans le bilan de cette étude – voir

³ Décret n°2015-910 du 23 juillet 2015 fixant la liste des compétitions sportives internationales organisées en France bénéficiaires du régime fiscal prévu à l'article 1655 septies du code général des impôts.

par exemple la question du recours à des prestataires étrangers dans la partie *II.A. Compétences et employabilité des personnes* du volet social. Enfin, la concentration d'un grand nombre de données clés nécessaires à l'étude dans les mains de Ryder Cup Europe a été, d'un point de vue pratique, un autre enjeu majeur de l'étude – voir notamment partie *II.B. Collecte des données* dans le volet économique de l'étude.

Avant de présenter les résultats de l'évaluation de l'impact économique de la Ryder Cup 2018, un rapide rappel des principes d'un tel calcul doit être fait. Le Centre de Droit et d'Économie du Sport (CDES) et MKTG ont déjà expérimenté cette méthodologie à de multiples reprises, tant pour l'analyse de l'impact de grands événements sportifs internationaux (Coupe du Monde de Rugby 2007, Jeux Équestres Mondiaux Alltech 2014, UEFA Euro 2016) que pour des études sur des événements de moindre ampleur médiatique (International Six Days of Enduro France 2017, Transat Jacques Vabre 2017, manifestations équines) ou même de l'activité de clubs sportifs professionnels (AC Ajaccio, clubs professionnels de rugby).

Le cadre méthodologique utilisé pour ces études a donc été conservé pour appréhender l'impact économique de la Ryder Cup 2018 organisée sur le site du Golf National de Saint-Quentin-en-Yvelines. Le choix de conserver cette méthodologie s'explique également par la volonté de l'observatoire de l'économie du sport et du sport professionnel du Ministère des Sports de standardiser la méthode de calcul de l'impact économique des grands événements sportifs internationaux, ce qui permettra à terme une comparaison des résultats ainsi obtenus.

I. RAPPELS MÉTHODOLOGIQUES

Contrairement au cadre choisi pour l'étude menée à l'occasion de l'UEFA Euro 2016 qui prévoyait d'évaluer l'impact économique au niveau national seulement, le Ministère des Sports et les parties prenantes associées à la réalisation de l'étude - Région Île-de-France et Fédération Française de Golf - ont souhaité mesurer l'impact économique de court terme de la Ryder Cup à un triple niveau territorial :

- **Au niveau national** (France Métropolitaine) ;
- **Au niveau régional** (Île-de-France) ;
- **Au niveau local** (Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines).

Finalement, ce n'est donc pas une mais trois études d'impact économique qui ont été réalisées, dans la mesure où le fait de modifier les contours du territoire de référence a une influence majeure sur les éléments à intégrer ou, au contraire, à écarter pour le calcul.

Pour mener à bien l'évaluation de l'impact de la Ryder Cup, cette étude se base sur la méthodologie employée dans l'étude de l'UEFA Euro 2016⁴, alignée sur les préconisations de la Direction Générale des Entreprises (DGE) telles que décrite dans son guide méthodologique⁵.

Il faut rappeler que pour être scientifiquement recevable, un calcul d'impact économique doit obéir à quatre conditions :

- **Définir correctement la notion d'impact économique ;**
- **Choisir un cadre théorique dans lequel mener les calculs ;**
- **Éviter les erreurs couramment commises et dépasser les difficultés liées à la disponibilité de l'information ;**
- **Préciser les modalités de calcul des multiplicateurs.**

A. DÉFINITION DE L'IMPACT ÉCONOMIQUE

D'après la définition proposée par Eric Maurence dans le guide méthodologique de la DGE, « *calculer un impact économique consiste à mesurer un différentiel, un écart entre deux situations : avec et sans l'événement* »⁶.

Il s'agit donc d'un exercice contrefactuel très difficile à mener puisqu'il consiste à se demander tout au long de l'étude ce qui serait advenu de l'économie du territoire retenu si l'événement n'avait pas été accueilli et organisé. Cela concerne aussi bien les dépenses d'investissement que les dépenses de consommation des agents impliqués dans l'événement. Cet exercice contrefactuel est à l'origine de nombreuses erreurs de calcul qui sont souvent la source d'une

⁴ Étude sur l'impact économique de l'Euro 2016, CDES, Keneo, 2017

⁵ La mesure de l'impact économique d'un événement touristique, Direction Générale des Entreprises, Réédition 2014

⁶ Ibid. p 12

considérable surévaluation de l'impact réel, du fait de la non prise en compte des effets de substitution ou d'éviction - voir ci-dessous partie *I.C. Erreurs à éviter*.

Par ailleurs, il est indispensable de calculer l'impact en matière d'accroissement net par rapport à la situation de l'économie dans laquelle l'événement n'aurait pas eu lieu. Cela implique de raisonner en termes de valeur ajoutée et de tenir compte des fuites hors circuit économique.

Les principales fuites concernent :

- **La rémunération de prestataires** puisque, pour organiser un événement sportif de l'envergure de la Ryder Cup, l'organisateur (Ryder Cup Europe) a fait appel à un grand nombre de prestataires, certains n'étant pas nécessairement français, franciliens ou saint-quentinois, mais issus d'autres pays européens ou d'autres continents ;
- **Le paiement des importations de biens et services ;**
- **Le retour de profits ou de dividendes auprès d'actionnaires étrangers.** Si les hôtels se remplissent, il faut néanmoins savoir quelle part de la recette va être dépensée localement. Dans le cas d'une grande chaîne hôtelière multinationale, les profits peuvent remonter à l'étranger au siège social sans faire bénéficier à l'économie nationale d'effets induits.

La prise en compte des fuites constitue donc un enjeu majeur dans le cadre de ce type d'études. Leur traitement dépend de la capacité à mobiliser une information de qualité les concernant. Deux options sont envisageables :

- **Les injecter en partie dans le calcul de l'impact primaire ;**
- **Les intégrer en partie dans le calcul du multiplicateur.**

B. CHOIX D'UN MODÈLE THÉORIQUE

Comme suggéré en page 7 dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) de l'étude, le modèle keynésien est « *le plus adapté à l'évaluation de l'impact économique de court terme d'un grand événement sportif* ». Il faut néanmoins tenir compte du niveau territorial auquel ce modèle est utilisé :

- **Au niveau national**, le calcul de l'impact économique de la Ryder Cup s'intègre dans un modèle keynésien en économie ouverte ;
- **Au niveau régional et au niveau local**, nous utilisons la théorie de la base dans sa version keynésienne.

Dans les deux cas, il s'agit d'un choc externe de demande provoquant un accroissement net de revenu mesurable au terme d'un effet multiplicateur. L'injection nette externe de la Ryder Cup provoque une augmentation de demande qui entraîne une augmentation de production et une distribution de revenu, puis à nouveau une augmentation de demande. Des fuites hors circuit se produisent autour de l'épargne, des impôts, des importations, voire des effets d'éviction.

Ce principe est illustré dans le graphique ci-dessous issu de l'étude sur l'impact de l'UEFA Euro 2016, réalisée par le CDES et Keneo (devenu depuis MKTG).

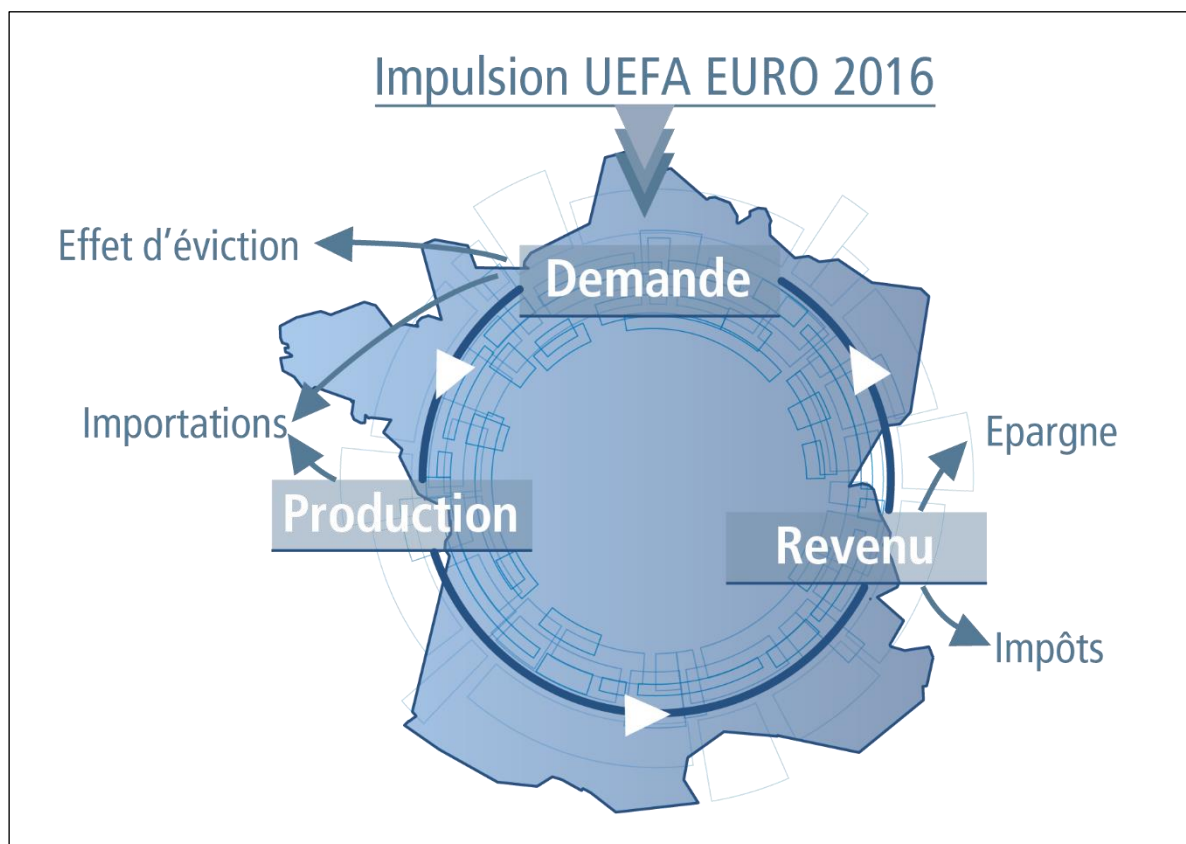


Schéma 1. Modélisation théorique du principe d'impact économique à l'échelle nationale dans le cas de l'UEFA Euro 2016

Pour mesurer l'impact total résultant de cet impact primaire, il faut appliquer un multiplicateur qui sera plus ou moins sophistiqué selon la disponibilité de l'information en matière de propensions à épargner, à importer, à dépenser, etc. La conceptualisation des multiplicateurs utilisés dans cette étude pour calculer l'impact total de la Ryder Cup selon le niveau territorial retenu est présentée ultérieurement.

La difficulté du calcul provient toujours de l'information nécessaire, de sa disponibilité et de son accessibilité puisque la mesure de l'impact économique suppose de ne retenir que les dépenses des agents extérieurs au territoire concerné et qui profitent à des agents résidant dans ce territoire. Il faut donc disposer de données fiables sur l'origine et la destination des dépenses et des revenus pour neutraliser les effets de substitution et d'éviction - voir ci-dessous partie *I.C. Erreurs à éviter*.

In fine, le calcul s'effectue de la façon suivante pour les dépenses d'organisation et les dépenses des visiteurs :

- Tout d'abord, il faut **évaluer les dépenses totales brutes attribuables à la Ryder Cup**.
- Puis, il faut **évaluer les dépenses effectuées sur le territoire retenu** – France, Île-de-France et Saint-Quentin-en-Yvelines - après élimination des fuites.

- Enfin, il faut **évaluer les dépenses financées sur fonds externes au territoire** pour éviter l'effet substitution - voir le calcul d'un taux de financement externe des dépenses en partie II.A.1. *Impact organisation*.

La démarche générale du calcul se synthétiser de la façon suivante :

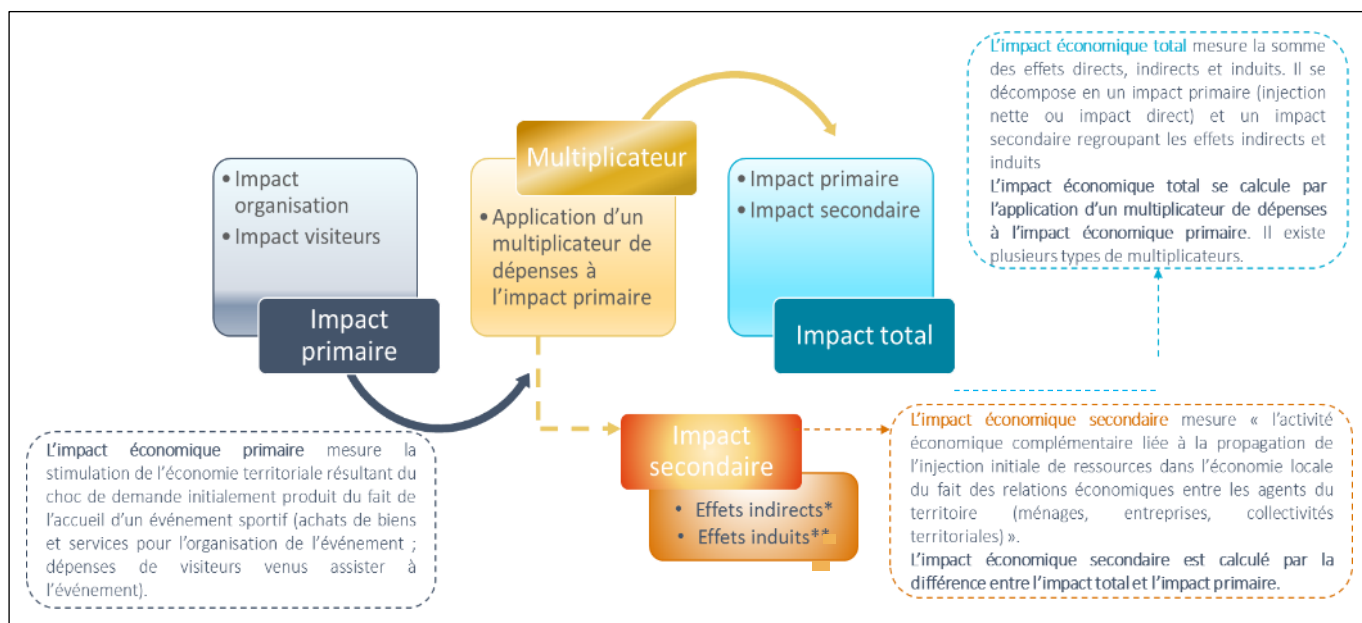


Schéma 2. Synthèse du calcul de l'impact économique d'un GESI

Si le principe général pour mener à bien un tel calcul est simple, il faut cependant veiller à se prémunir contre de multiples erreurs.

C. ERREURS À ÉVITER

1. Effets de substitution

Ils concernent les dépenses de consommation ou d'investissement liées à l'événement qui n'apportent pas de valeur additionnelle au territoire par rapport à l'état de l'économie en l'absence de l'événement sportif. Si cet événement n'avait pas eu lieu, certains acteurs auraient dépensé leur revenu ou auraient investi localement dans d'autres secteurs d'activité. Il y a une simple substitution de dépenses, qui ne crée pas de richesse supplémentaire dans l'économie.

Quatre dépenses sont concernées et doivent être exclues du calcul :

- Celles des **acteurs appartenant au territoire d'accueil** de l'événement. En l'absence de ce dernier, ils auraient de toute façon effectué d'autres dépenses. Par exemple, plutôt que d'acheter des billets d'entrée pour assister à la Ryder Cup, ils auraient acheté des places de concert.
- Celles qui bénéficient d'un **financement interne au territoire**. Par exemple, les dépenses de rénovation du Golf National financées par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) doivent être exclues du calcul

d'impact local. En effet, si l'événement n'avait pas eu lieu, la Communauté d'Agglomération aurait dépensé ces fonds pour financer d'autres programmes ou d'autres structures.

- Celles des **visiteurs occasionnels** qui assistent à l'événement mais dont le voyage était déjà programmé pour d'autres motifs - tourisme de loisir ou tourisme d'affaires. On ne peut retenir leurs dépenses comme liées à l'événement puisque, indépendamment de l'organisation de celui-ci, ils seraient de toute façon venus sur le territoire et auraient consommé d'autres types de biens et services que le spectacle sportif.
- Celles des **visiteurs qui ont décalé la date de leur voyage** pour profiter de l'événement mais qui seraient venus de toute façon. Dans ce cas, leurs dépenses à l'occasion de la Ryder Cup ont simplement été déplacées dans le temps - anticipées ou retardées.

Dans tous ces cas, il s'agit d'une simple substitution de dépenses et non pas un accroissement net. La mauvaise estimation d'un tel effet est ainsi à l'origine de la surévaluation de l'impact réel de l'événement sportif.

2. Effets d'éviction et de rétention

Sur le plan de la consommation, des visiteurs étrangers peuvent avoir été dissuadés de venir sur le territoire d'accueil ou, à l'inverse, des consommateurs locaux incités à quitter le territoire du fait de l'événement sportif - crainte de la saturation, de l'augmentation des prix ou de nuisances diverses. La question se pose de savoir si les dépenses de ces visiteurs *classiques* dissuadés sont de même nature et de même ampleur que celles de visiteurs *sportifs* effectifs.

A l'inverse, accueillir un événement sportif peut permettre d'éviter des fuites ou générer un **effet de rétention**. Il s'agit ici du cas de spectateurs locaux qui seraient allés dépenser à l'extérieur du territoire, là où l'événement aurait été organisé. C'est l'exemple de fans de golf français, qui seraient allés voir la Ryder Cup en Italie si la France n'en avait pas obtenu l'organisation. Dans ce cas, l'événement *retient* des spectateurs locaux à l'intérieur des frontières.

L'enjeu est de savoir quel est le résultat net entre effet d'éviction et effet de rétention. Des économistes au Canada considèrent dans leurs études d'impact que ces deux effets se compensent intégralement⁷. Il semble que cette position n'est pas généralisable et qu'il est nécessaire de faire du cas par cas. Pour certains grands événements sportifs comme les Jeux Olympiques et Paralympiques, la Coupe du Monde ou le Championnat d'Europe de football, l'effet d'éviction peut être d'un montant considérable, comme calculé pour l'étude d'impact de l'UEFA Euro 2016 par exemple, avec une méthode spécifique. Ceci est très certainement moins vrai pour des événements déplaçant moins de spectateurs ou générant moins de nuisances potentielles. Pour l'effet de rétention, son évaluation est compliquée, sauf à réaliser des enquêtes d'opinion très coûteuses.

⁷ Guide méthodologique pour la réalisation des études d'impact économique des grands festivals et événements, Zins Beuchesne et associés et Ministère du Tourisme québécois, 2017

3. Multiplicateurs

Comme indiqué précédemment, l'impact économique de la Ryder Cup doit être calculé à un triple niveau territorial : France, Région Île-de-France et Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Au plan national, cela revient à ne retenir que l'injection des parties prenantes étrangères pour l'impact dit *organisation*, et celle des visiteurs étrangers pour l'impact touristique.

Au niveau régional et local, cela implique de choisir un territoire de référence. Il faut rappeler que le calcul d'impact repose sur la théorie de la base, qui est une théorie dichotomique de la croissance. Cela revient à distinguer deux types d'activités - basiques et non basiques - selon l'origine géographique des flux de revenus qu'elles génèrent. Les activités basiques font entrer de l'argent frais dans le territoire qui, par effet de multiplication, va induire la croissance de l'emploi et du revenu. Ce sont les activités motrices du territoire. La théorie de la base repose ainsi sur une relation spatiale entre un intérieur et un extérieur. Cela permet de comprendre qu'il faut choisir un territoire de référence pertinent et, en outre, calculer un multiplicateur qui lui est spécifique.

a. Au niveau national

Cette étude reprend sur ce point les travaux de l'étude d'impact ex-post de l'UEFA Euro 2016. L'INSEE avait évalué un multiplicateur à partir de simulations d'un choc exogène de dépenses à l'aide du modèle macro-économétrique Mésange (Modèle Économétrique de Simulation et d'ANalyse Générale de l'Économie). Il n'apparaît pas opportun, seulement deux ans plus tard, de refaire un tel calcul, les données structurelles de l'économie française n'ayant pas fondamentalement changée, ce qui a été confirmé par les services de l'INSEE.

De plus, les résultats obtenus à l'aide du modèle Mésange sont concordants avec ceux que l'on trouve dans la littérature économique de référence. Selon l'INSEE, le multiplicateur intertemporel converge vers une valeur de 1,25. Cette valeur a été retenue pour le multiplicateur de l'étude d'impact économique national de la Ryder Cup, plutôt qu'une valeur plus élevée. Ce choix est guidé par les incertitudes sur la mesure d'un certain nombre d'éléments pouvant affecter la valeur du multiplicateur - nature des biens et services sur lesquels porte l'injection de revenus, effets de substitution, effets d'éviction, déplacements temporels de dépenses, fuites hors territoire. La valeur de convergence de 1,25 traduit ainsi une relative neutralité à l'égard des hypothèses qu'il faudrait poser pour tenir compte de toutes les inconnues précédentes.

b. Au niveau régional

La référence est ici l'étude sur l'impact économique *ex-ante* des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, menée par le CDES⁸. Le scénario médian proposait un multiplicateur de 1,5 pour la région Île-de-France, retenu à nouveau pour l'étude de l'impact de la Ryder Cup 2018. Cette valeur, qui peut paraître élevée, traduit deux spécificités de ce calcul d'impact :

⁸ Étude d'impact économique des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, CDES, 2016

- D'une part, **la nature des biens et services sur lesquels porte l'essentiel de l'injection de revenus dans le territoire**. Les dépenses d'organisation ou de tourisme concernent essentiellement des biens et services (hôtels, restaurants, transports, sécurité, etc.) moins sujets à fuites d'importation que les biens manufacturés ;
- D'autre part, **le degré d'intégration générale du territoire de la région Île-de-France** minimise là encore les fuites hors territoire.

Ce choix a également été validé par les experts de l'INSEE comme ceux de la Délégation Interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP).

c. Au niveau de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines (SQY)

Ici, il s'agit de l'analyse de l'impact des clubs professionnels de rugby sur leurs territoires respectifs qui sert de référence. Cette étude avait élaboré une typologie des territoires en fonction de leur degré de basicité, pour calculer un multiplicateur de Wilson. Trois groupes d'agglomération ont été repérés à partir d'une classification ascendante hiérarchique. Le troisième groupe comprenait les métropoles du Grand Paris, Lyon, Toulouse et Paris Saclay.

Il est important de rappeler que le multiplicateur de Wilson tient compte de deux éléments :

- **Le comportement de dépenses des agents basiques** - dépenses d'organisation ou de tourisme ;
- **Les caractéristiques de l'économie locale** qui est plus ou moins bien intégrée, donc plus ou moins dépendante de l'extérieur.

Pour le troisième groupe mentionné ci-dessus, l'étude avait évalué un multiplicateur d'une valeur de 1,37. C'est cette valeur qui sera utilisée pour l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines au sens de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale et non pas de l'agglomération multicomcommunale. Pour établir un tel calcul, les sources suivantes ont été mobilisées :

- *Sphères présentielle et productive de 1975 à 2015, INSEE* pour la typologie ;
- *IP n°1590* pour l'indice des prix en région parisienne ;
- *ZEAT (INSEE, enquête budget de familles 2011), tableau TM201, onglet irsocbdf11_TM201* pour la structure des dépenses des ménages métropolitains.

En résumé, les trois valeurs retenues pour les multiplicateurs sont les suivantes :

- **France : 1,25.**
- **Île-de-France : 1,5.**
- **Communauté d'Agglomération de SQY : 1,37.**

II. MODALITÉS DE CALCUL ET COLLECTE DE DONNÉES

Comme présenté succinctement dans la partie I. *Rappels méthodologiques*, l'impact économique d'un événement sportif se compose de deux éléments : un impact primaire et un impact secondaire.

L'impact économique primaire - aussi appelé impact économique direct - se définit comme l'injection nette de revenus externes au(x) territoire(s) d'étude, directement liée à l'accueil de l'événement. Son évaluation nécessite d'une part de déterminer un territoire de référence servant de base à l'analyse et, d'autre part, de réaliser au préalable un travail d'identification du circuit économique de l'événement. Ceci, afin de repérer les acteurs pouvant être à l'origine d'une injection de revenus au sein de ce territoire, mais également repérer les revenus ne transitant pas par l'économie locale ou les fuites hors circuit. Ces éléments seront traités en détail plus loin en ce qui concerne la Ryder Cup 2018 - voir partie III. *Impact économique national*.

Plusieurs catégories de dépenses à l'origine d'une injection de revenus au sein de l'économie territoriale doivent ici être prises en considération :

- Les dépenses d'organisation des parties prenantes externes au territoire d'accueil. Il faut citer par exemple le détenteur des droits de l'événement (Ryder Cup Europe), le comité d'organisation local, s'il existe, et les acteurs publics et privés investis dans l'organisation ;
- Les **dépenses touristiques** émanant des visiteurs extérieurs - étrangers ou nationaux non-résidents du (des) territoire(s) hôte(s) - venus assister à l'événement. Plusieurs types de visiteurs peuvent ainsi être à l'origine d'une injection de revenus :
 - Les spectateurs - dits *grand public* et *hospitalités* - venus spécialement assister à l'événement.
 - Les personnes accréditées (staff, médias, prestataires, volontaires), pour la partie de leurs dépenses n'étant pas prises en charge par les organisateurs.
 - Les participants à la compétition, dans le cas où leurs dépenses ne sont pas non plus couvertes par les organisateurs.
- Les **dépenses d'investissement**, notamment lorsque des constructions et/ou rénovations d'infrastructures - sportives ou non - sont nécessaires.

Cette stimulation initiale de l'économie du (des) territoire(s) considéré(s) génère, par effet multiplicateur, **un impact économique secondaire** composé des effets indirects et induits. Conformément aux éléments présentés dans la partie I. *Rappels méthodologiques*, ces effets sont mesurés en déduisant l'impact primaire de l'impact total, lui-même obtenu par l'application d'un multiplicateur de dépenses propre à chacun des territoires considérés.

De façon mathématique, le calcul des impacts primaire, secondaire et total s'effectue de la façon suivante :

Impact économique total = impact primaire x multiplicateur

Impact secondaire = impact total – impact primaire

L'évaluation de l'impact primaire revêt donc un caractère fondamental dans le processus permettant le calcul de l'impact économique total. Une mauvaise estimation peut ainsi entraîner une importante sous/surévaluation et remettre en cause la crédibilité des résultats obtenus. Aussi, une très grande importance a été accordée à la collecte de données de qualité, permettant une évaluation robuste de l'impact primaire de la Ryder Cup, en allant les rechercher auprès des parties prenantes. Notre équipe a travaillé en étroite collaboration avec :

- **Les équipes (élus et salariés) de la Fédération Française de Golf (FFGolf)** afin de :
 - Décrypter le mode de gouvernance de l'événement et les responsabilités incombant à chacune des différentes parties prenantes de l'organisation ;
 - Identifier les éléments relevant de sa responsabilité pouvant être à l'origine d'un impact économique. La FFGolf a en effet procédé au financement d'un certain nombre d'opérations (travaux de rénovation du Golf National, développement de programmes d'animation) potentiellement à l'origine d'une injection de revenus au sein des économies régionale (Île-de-France) et locale (Saint-Quentin-en-Yvelines). En revanche, conformément à la méthodologie retenue, les dépenses de la FFGolf n'ont pas généré d'impact au niveau national (effet de substitution).
- **Les équipes de Ryder Cup Europe**, détenteur des droits de l'événement et ayant directement financé son organisation. Ces relations ont notamment permis de :
 - Collecter les éléments budgétaires nécessaires à l'évaluation de l'impact organisation aux niveaux national, régional et local. Sur ce point, toutes les demandes n'ont malheureusement pas pu être satisfaites, malgré le soutien de la FFGolf ;
 - Administrer le questionnaire auprès des spectateurs grand public et hospitalités - voir annexe 1, auprès des volontaires mobilisés sur l'événement - voir annexe 2, et avoir accès à des données concernant les autres populations accréditées (prestataires, médias, organisation) afin d'évaluer le montant de l'impact touristique.

Finalement, grâce à la collaboration active de ces interlocuteurs, l'évaluation de l'impact primaire s'avère extrêmement robuste au niveau national (France) et régional (Île-de-France). En revanche, elle souffre malheureusement de quelques éléments manquants s'agissant de l'impact local (SQY).

La présente section a pour objet de préciser le processus de calcul de l'impact économique primaire et de présenter les modalités de collecte de données mises en œuvre pour atteindre cet objectif.

A. MODALITÉS DE CALCUL

1. Impact organisation

L'impact primaire relevant de la partie organisation peut se définir comme le montant des dépenses réalisées localement en fonction de chaque territoire (France, Île-de-France, SQY) ayant été financées à l'aide de revenus extérieurs aux territoires retenus dans le cadre de l'étude. Dit autrement, cela revient à analyser la capacité d'un territoire à attirer des revenus extérieurs et à les conserver au sein de l'économie locale. Appliqué à la Ryder Cup et à la demande formulée par le Ministère des Sports, cela a donc conduit à évaluer :

- **Les dépenses réalisées en France** par des parties prenantes de l'organisation non domiciliées en France ayant été financées grâce à des recettes provenant d'acteurs étrangers (spectateurs, sponsors, opérateurs de télévision), pour ce qui est de l'impact national ;
- **Les dépenses réalisées en Île-de-France** par des parties prenantes de l'organisation non domiciliées en France ou en Île-de-France ayant été financées grâce à des recettes provenant d'acteurs étrangers ou français non franciliens, pour ce qui est de l'impact régional ;
- **Les dépenses réalisées à Saint-Quentin-en-Yvelines** par des parties prenantes de l'organisation non domiciliées en France, en Île-de-France ou à SQY ayant été financées grâce à des recettes provenant d'acteurs étrangers, français non franciliens ou franciliens non saint-quentinois, pour ce qui est de l'impact local.

L'impact organisation a ainsi été déterminé en suivant plusieurs étapes successives détaillées dans les points qui suivent.

a. Identification des parties prenantes

L'étude nécessite en premier lieu une familiarisation avec le mode de gouvernance de l'événement afin d'identifier les parties prenantes pouvant être à l'origine d'une injection de revenus au sein de l'économie des différents territoires concernés. Cette phase a ainsi permis d'identifier deux structures à l'origine d'un impact organisation :

- **Ryder Cup Europe** pour ce qui est de l'impact national, régional et local. Structure basée à Londres chargée de commercialiser et d'organiser la Ryder Cup lorsqu'elle se déroule en Europe - voir *Introduction générale de l'étude*, elle peut en effet être à l'origine d'une injection de revenus aux trois échelons territoriaux retenus. La Ryder Cup s'avère être un événement sportif dont les droits font l'objet d'une importante centralisation. Ryder Cup Europe est ainsi chargée de commercialiser l'événement : vente des droits de retransmission, des droits marketings, des tickets pour assister à

l'événement. Elle est également l'instance chargée de l'organisation de l'épreuve, s'acquittant de ce fait de la quasi-totalité des dépenses opérationnelles liées à l'événement.

- **La FFGolf** pour ce qui est de l'impact régional et local. Structure basée en France, les dépenses réalisées par la FFGolf ne génèrent en effet pas d'impact au niveau national, au titre de l'effet de substitution. Du fait de sa stature nationale et bien qu'étant domiciliée en Île-de-France (Levallois-Perret), elles en génèrent au niveau régional et local. La FFGolf a en effet collecté des revenus externes à l'Île-de-France (licences, recettes commerciales) qui lui ont permis de financer des dépenses liées à la Ryder Cup sur le territoire francilien et saint-quentinois :
 - Des **dépenses de rénovation du Golf National**. C'est en effet au pays hôte de l'épreuve que revient la responsabilité de mettre à la disposition de Ryder Cup Europe un parcours de golf de haut niveau. Organisée sur le site du Golf National, et plus particulièrement sur le parcours de l'Albatros, c'est la FFGolf qui a eu la responsabilité de livrer le parcours et elle a donc effectué un certain nombre de travaux de rénovation qui ont généré des injections de revenus au niveau régional et local ;
 - Des **dépenses directement liées à l'événement**. Si la grande majorité de ces dépenses a été assumée par Ryder Cup Europe, la FFGolf a malgré tout contribué sur un certain nombre d'éléments tels que les dîners de gala, l'hébergement des équipes, le plan transport ;
 - Des **dépenses concernant les programmes d'animation**. La FFGolf ayant placé la Ryder Cup au cœur de sa stratégie de développement et de la démocratisation de la pratique, elle a profité de l'accueil de l'événement pour mettre en place un certain nombre de programmes d'animation : Ryder Cup Golf Tour, développement de petites structures golfiques, Junior Ryder Cup, etc. Ces différentes actions ont pu contribuer à générer une injection de revenus au niveau régional et local. Elles sont détaillées dans la partie *III.A. Développement et promotion de la pratique du golf* du volet social de l'étude.

b. Évaluation des dépenses totales

Il s'agit ensuite de travailler avec chacune des deux structures identifiées (Ryder Cup Europe et FFGolf) afin d'identifier les montants dépensés directement liés à l'organisation de la Ryder Cup. Cette étape a ainsi permis d'évaluer le poids économique total de l'événement, c'est-à-dire le volume d'activité généré d'un point de vue global. Il s'agit de noter que, si le poids économique constitue un indicateur intéressant, il est à différencier de façon stricte et ne doit pas être assimilé à l'impact économique de l'événement, qui constitue un indicateur de valeur ajoutée.

c. Évaluation des dépenses réalisées localement

La troisième étape a consisté à identifier de façon précise la localisation des dépenses réalisées par Ryder Cup Europe et la FFGolf. L'objectif de cette étape était de retenir uniquement les

dépenses réalisées sur les territoires retenus (France, Île-de-France, SQY). Cela conduit à retirer des dépenses totales les fuites hors territoires de référence du fait :

- Du **recours à des importations de biens et services** c'est-à-dire la mobilisation de prestataires extérieurs aux territoires considérés - pas domiciliés en France pour l'étude d'impact national, en Île-de-France pour l'étude d'impact régional ou à Saint-Quentin-en-Yvelines pour l'étude d'impact local ;
- De la **rémunération de personnel** ne résidant pas en France, en Île-de-France ou à Saint-Quentin-en-Yvelines selon l'échelon territorial auquel on se place.

À l'issue de cette étape est obtenue une évaluation de l'injection brute, c'est-à-dire des dépenses locales de structures extérieures aux territoires d'étude.

d. Évaluation de l'impact primaire lié à l'organisation

L'évaluation de l'impact économique primaire lié à l'organisation de la Ryder Cup se fait *in fine* en retenant uniquement la part des dépenses réalisées localement par les différentes parties prenantes ayant fait l'objet d'un financement grâce à des revenus extérieurs aux territoires d'étude.

Cette étape nécessite donc de travailler avec les services de Ryder Cup Europe et de la FFGolf, pour identifier la provenance des revenus leur ayant servi à financer les différentes opérations développées dans le cadre de l'organisation de la Ryder Cup et établir un taux de financement externe aux trois échelons territoriaux considérés qui a été calculé de la façon suivante :

- **Au niveau national**, la part des revenus provenant d'acteurs étrangers dans le total des revenus ;
- **Au niveau régional**, la part des revenus provenant d'acteurs étrangers et non franciliens dans le total des revenus ;
- **Au niveau local**, la part des revenus provenant d'acteurs étrangers et non saint-quentinois dans le total des revenus.

2. Impact touristique

L'impact touristique se définit comme les dépenses réalisées localement par les visiteurs extérieurs aux territoires d'étude étant venus spécialement afin d'assister à l'événement sportif considéré. Tout comme l'impact organisation, son évaluation s'est faite de façon progressive. La présente section a pour objet de présenter les différentes étapes de ce calcul.

a. Identification des différentes catégories de visiteurs

La première étape du calcul d'impact touristique a consisté à identifier les visiteurs ayant pu être à l'origine d'une injection de revenus. Dans le cadre de la Ryder Cup, deux types de visiteurs ont été retenus :

- **Les spectateurs de l'événement.** La Ryder Cup en France a connu un record de fréquentation avec plus de 180 000 billets vendus par Ryder Cup Europe. Parmi les spectateurs, deux catégories ont été prises en compte :
 - Les spectateurs grand public, c'est-à-dire ceux ayant acquis un (des) billet(s) ne rentrant pas dans le cadre du programme de prestations d'hospitalités commercialisées par Ryder Cup Europe (ou ses filiales comme par exemple Ryder Cup Travel Services) pour assister à un (plusieurs) jour(s) de la Ryder Cup.
 - Les spectateurs hospitalités, c'est-à-dire ceux ayant acquis un (des) billet(s) entrant dans le cadre du programme d'hospitalités pour assister à un (plusieurs) jour(s) de la Ryder Cup.
- **Les populations accréditées.** Il s'agit de l'ensemble des personnes ayant été associées de façon directe ou indirecte à l'organisation de l'épreuve. Parmi ces populations, il faut notamment considérer les volontaires, les prestataires et les médias. Seules les dépenses non couvertes par le budget d'organisation de l'événement ont été retenues.

b. Exclusion des visiteurs locaux

Seuls les visiteurs extérieurs aux territoires d'étude doivent être pris en considération dans l'évaluation de l'impact touristique de la Ryder Cup, les visiteurs locaux devant en effet être exclus au titre de l'effet de substitution. Aussi, pour chacune des catégories de visiteurs présentées ci-dessus, celles prises en considération sont uniquement :

- Les **visiteurs étrangers** pour le calcul d'impact national ;
- Les **visiteurs étrangers et les Français ne résidant pas en Île-de-France** pour le calcul d'impact régional ;
- Les **visiteurs étrangers et les Français ne résidant pas à Saint-Quentin-en-Yvelines** pour le calcul d'impact local.

c. Exclusion des visiteurs occasionnels

Parmi les visiteurs non-résidents des territoires considérés dans le cadre de notre étude, il ne faut retenir que ceux venus spécifiquement pour assister à la Ryder Cup. Certains ont en effet pu profiter de leur présence en France, en Île-de-France ou à Saint-Quentin-en-Yvelines pour d'autres motifs (personnels ou professionnels) pour assister l'événement. Dans cette hypothèse, la Ryder Cup n'étant pas l'élément déclencheur de leur venue, ils sont qualifiés de spectateurs occasionnels et doivent donc être exclus du calcul d'impact économique. L'enquête déployée auprès des spectateurs de la Ryder Cup a ainsi permis de déterminer le motif principal de leur venue et d'identifier les spectateurs occasionnels - voir questionnaire complet en annexe 2.

Ce type de considérations s'applique surtout au niveau des spectateurs (grand public et hospitalités), les populations accréditées étant par définition dans leur grande majorité des visiteurs venus spécifiquement pour assister à la Ryder Cup.

d. Exclusion des visiteurs *time-switchers*

Conformément à la méthode présentée dans la partie I. *Rappels méthodologiques*, les visiteurs ayant avancé ou reculé une date de séjour déjà prévue en France, en Île-de-France ou à SQY, pour venir au moment de la Ryder Cup ont été également retirés du calcul d'impact économique. Ces spectateurs, que l'on qualifiera de *time-switchers*, ne doivent pas être intégrés, dans la mesure où ils seraient venus sur l'un des territoires considérés sans la Ryder Cup. L'enquête menée auprès des spectateurs a permis de déterminer la part des spectateurs ayant modifié des dates de voyage pour venir au moment de l'événement.

Ces considérations s'appliqueront aux spectateurs et non aux populations accréditées pour les mêmes raisons que celles invoquées au paragraphe ci-dessus pour les visiteurs occasionnels.

e. Évaluation de l'impact touristique primaire.

La population de visiteurs ayant été dégrevée des visiteurs locaux, occasionnels et *time-switchers*, le calcul d'impact touristique se fait *in fine* en multipliant le nombre de visiteurs résiduels par :

- Le montant des dépenses par jour et par personne, d'une part ;
- La durée moyenne de séjour, d'autre part.

Ces deux indicateurs ont également été déterminés grâce à l'enquête déployée auprès des spectateurs de la Ryder Cup.

B. COLLECTE DE DONNÉES

La mise en œuvre des calculs d'impact économique national, régional et local a nécessité d'avoir accès à un certain nombre de données. Cette section présente les modalités de collecte utilisées par notre équipe. Elle identifie également les éléments n'ayant pas pu être collectés, limitant ainsi l'analyse sur certains échelons (essentiellement au niveau de Saint-Quentin-en-Yvelines).

1. Dépenses d'organisation

Les éléments concernant les dépenses d'organisation ont été collectés directement auprès de Ryder Cup Europe et de la FFGolf, synonyme d'une information particulièrement fiable permettant une évaluation robuste de l'impact primaire.

La coopération des deux entités s'est toutefois avérée relativement inégale, ce qui a eu des conséquences tant sur le management de l'étude que sur la réalisation des évaluations aux trois échelons territoriaux considérés. En plus des éléments ci-dessous, la partie I.D *Synthèse et enseignements sur ce cadre conceptuel et la méthodologie employée* du volet social de l'étude revient également sur ces problèmes de coordination et de collecte des données.

La FFGolf, membre du comité de pilotage de l'étude, a assuré une transmission des informations de façon très transparente. Ses équipes, tant au niveau des salariés que des élus, ont ainsi fourni l'intégralité des éléments demandés, en répondant aux questions dans le cadre d'entretiens individuels ou en renseignant des fichiers électroniques. Finalement, les données fournies par la

FFGolf permettent d'avoir une évaluation fine des revenus collectés et des dépenses engagées à chacun des trois échelons territoriaux considérés. Au-delà de cette transmission d'information, la FFGolf a également été un appui précieux dans les relations avec Ryder Cup Europe.

Ryder Cup Europe, non associée au comité de pilotage de l'étude, a également été assez largement mise à contribution dans la collecte des données nécessaires à l'évaluation de l'impact organisation, notamment du fait du modèle organisationnel particulier de l'événement. Les relations ont toutefois été moins fluides qu'avec la FFGolf. D'une part, elles se sont concrétisées de manière tardive, notre équipe ne récupérant les premières informations – très générales – que début 2019, puis de façon progressive jusqu'à la fin du mois de février. D'autre part, les données transmises sur la partie comptable souffrent d'un degré de précision moins important que celles transmises par la FFGolf. Si le niveau de précision est relativement élevé s'agissant de l'étude d'impact national et relativement satisfaisant pour l'étude d'impact régional, Ryder Cup Europe n'a toutefois pas été en mesure de fournir les éléments nécessaires à l'étude d'impact local.

2. Dépenses touristiques

Les données nécessaires à l'évaluation de l'impact touristique ont été collectées avec l'appui et le soutien de Ryder Cup Europe. Sur ce plan, l'organisation a fait preuve d'une grande implication en relayant deux questionnaires électroniques auprès des spectateurs étant venus assister à l'événement et des volontaires ayant contribué à l'organisation, d'autres quelques semaines après la Ryder Cup.

Les principaux éléments collectés auprès de ces populations sont :

- Leur **nationalité** (pour les visiteurs étrangers) et leur **lieu de résidence** (pour les Français) ;
- Le **motif de leur venue en France, en Île-de-France ou à Saint-Quentin-en-Yvelines** afin de repérer les visiteurs occasionnels et les *time-switchers* et d'isoler les visiteurs spécifiquement venus pour assister à la Ryder Cup ;
- Des **informations sur leur voyage** comme les modes de transport utilisés entre leur domicile et la France, l'Île-de-France ou SQY. Outre l'intérêt pour la partie économique, ces informations étaient notamment utiles pour l'analyse de l'impact environnemental de la Ryder Cup ;
- Des **informations concernant leur séjour** comme la durée, le type d'hébergement utilisé, le(s) lieu(x) de résidence et les modes de transport utilisés au niveau national ;
- Le **montant de leurs dépenses** à l'occasion de leur séjour d'un point de vue global et par catégories de dépenses (transport, hébergement, restauration sur le site du Golf National et hors du Golf National, merchandising, autres dépenses).

Deux questionnaires ont donc été bâtis pour les besoins de l'étude afin de collecter les renseignements nécessaires à l'évaluation de l'impact touristique :

- **Un questionnaire à l'attention des spectateurs** (grand public et hospitalités) – rédigé en français et en anglais – qui a été adressé par les équipes de Ryder Cup Europe à l'ensemble des clients ayant acquis au moins un billet pour assister à l'une des journées de l'événement (jours d'entraînement et/ou jours de compétition). Au total, **13 928 réponses utiles ont été obtenues** ;
- Un questionnaire à l'attention des volontaires également rédigé en français et en anglais. Au total **503 réponses utiles** (sur un total de 1 300 volontaires, soit un taux de retour de près de 40%) ont pu être collectées.

Les deux questionnaires figurent en annexe 2 et 3.

Les autres populations accréditées (médias, prestataires, staff) n'ont de leur côté pas pu faire l'objet d'une enquête spécifique. Ryder Cup Europe a en revanche fourni une version anonymisée du fichier des accrédités de l'événement ce qui a permis d'estimer fidèlement le nombre de personnes concernées par type de population. Pour les autres éléments nécessaires au calcul des dépenses des accrédités, des hypothèses ont été formulées en adoptant une approche prudente et conservatrice.

III. IMPACT ÉCONOMIQUE NATIONAL

AVERTISSEMENT

Il est important de noter ici que, dans le cadre de nos échanges avec Ryder Cup Europe, nous avons signé un accord de confidentialité et que nous ne pourrions pas faire figurer dans le détail l'ensemble des informations obtenues, bien qu'elles servent bien entendu de base à l'élaboration des calculs dont les résultats sont présentés ci-après.

Il est à noter que nos Ryder Cup Europe, propriétaire de l'événement, a coordonné la réalisation d'une autre étude d'impact de l'événement, réalisée par le Centre de Recherche sur l'Industrie du Sport de l'Université de Sheffield qui avait déjà réalisé une étude similaire sur l'édition 2014 de la Ryder Cup organisée en Écosse. Cette étude fait état d'une activité économique générée par l'événement de 235 millions d'euros.

A. POIDS ÉCONOMIQUE DE LA RYDER CUP

Avant de procéder à l'analyse de l'impact économique national de la Ryder Cup, il semble intéressant de mettre en lumière son poids économique, c'est-à-dire le volume d'activité économique total généré en France par l'événement.

Il est nécessaire d'attirer à nouveau l'attention sur le fait que cet indicateur ne doit surtout pas être assimilé à l'impact économique de l'événement dans la mesure où, d'une part, il intègre les dépenses de tous les acteurs qu'ils soient locaux ou non, et, d'autre part, il ne tient pas compte des modalités de financement de ces dépenses (financement à l'aide de revenus internes et externes au territoire de référence). Le tableau ci-dessous illustre la différence entre les deux concepts.

	Poids économique	Impact économique
Dépenses d'organisation	Dépenses locales engagées par l'ensemble des parties prenantes sans tenir compte de leur mode de financement.	Dépenses locales engagées par les parties prenantes extérieures au territoire et financées sur des fonds externes. Dépenses locales engagées par les parties prenantes internes au territoire et financées sur des fonds externes.
Dépenses des visiteurs	Dépenses locales de l'ensemble des visiteurs, qu'ils soient résidents ou non-résidents du territoire de référence et quel que soit le motif de leur venue	Dépenses locales des visiteurs non-résidents du territoire de référence venus spécifiquement assister à l'événement sans avoir modifié la date d'un séjour déjà programmé.

Tableau 1. Récapitulatif des différences entre poids et impact économique

Sur ces bases, il est possible d'établir que l'activité économique totale générée sur le territoire français à l'occasion de l'accueil de la Ryder Cup 2018 s'est élevée à 125,5 millions d'euros : 49,6 millions d'euros provenant des dépenses d'organisation engagées en France par Ryder Cup Europe et la FFGolf et 75,9 millions d'euros provenant des dépenses des visiteurs (spectateurs, volontaires, autres populations accréditées).

Dépenses d'organisation réalisées en France	49,6 M€
<i>Dont Ryder Cup Europe</i>	32,5 M€
<i>Dont FFGolf</i>	17,1 M€
Dépenses des visiteurs	75,9 M€
<i>Dont spectateurs grand-public</i>	45,6 M€
<i>Dont spectateurs VIP</i>	20,5 M€
<i>Dont volontaires</i>	0,8 M€
<i>Dont autres populations accréditées</i>	9,0 M€
Total	125,5 M€

Tableau 2. Volume d'activité généré en France par la Ryder Cup 2018

Les dépenses intégrées dans le poids économique de la Ryder Cup sont les suivantes :

- **Les dépenses d'organisation (49,6 millions d'euros), dont :**
 - L'ensemble des dépenses réalisées en France par Ryder Cup Europe ;
 - L'ensemble des dépenses réalisées en France par la FFGolf.
- **Les dépenses des visiteurs (75,9 millions d'euros), dont :**
 - L'ensemble des dépenses réalisées en France par les spectateurs grand public et hospitalités quelle que soit leur nationalité et le motif de leur venue ;
 - L'ensemble des dépenses réalisées en France par les populations accréditées (volontaires, médias, prestataires) quelle que soit leur nationalité et le motif de leur venue.

B. IMPACT PRIMAIRE

1. Impact lié à l'organisation de la Ryder Cup

Comme évoqué dans la partie I. *Rappels méthodologiques* et la partie II. *Modalités de calcul et collecte des données*, le calcul d'impact lié à l'organisation de la Ryder Cup 2018 a été effectué de façon progressive. Le schéma ci-dessous reprend les différentes étapes de façon synthétique.

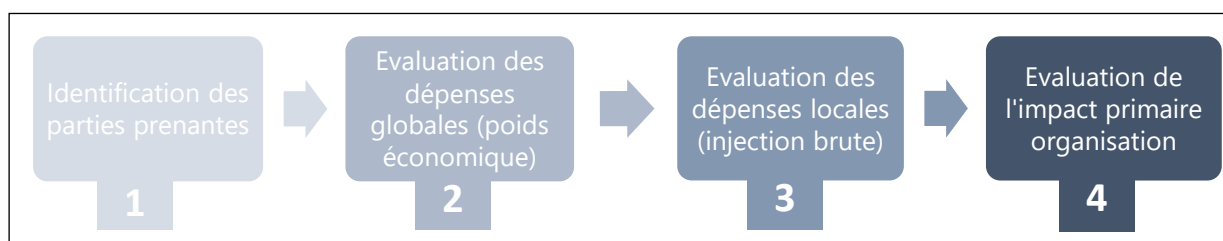


Schéma 3. Récapitulatif des étapes du calcul de l'impact primaire organisation

Comme précisé en partie II. *Modalités de calculs et collecte des données*, deux structures ont pu être à l'origine d'une injection au titre de l'organisation de la Ryder Cup : Ryder Cup Europe et la FFGolf.

a. FFGolf

La FFGolf étant une structure française, domiciliée en France et ayant financé la majeure partie des dépenses qu'elle a engagées grâce à des revenus provenant d'acteurs publics et privés français, son impact national s'avère relativement limité. Seules les dépenses ayant fait l'objet d'un financement étranger ont été prises en considération comme génératrices d'impact économique. Celles-ci sont de deux ordres :

- **Des dépenses liées à l'organisation de la Junior Ryder Cup** pour laquelle Ryder Cup Europe a contribué à hauteur de 50 000 euros ;
- **Des dépenses financées grâce à des contributions apportées par Ryder Cup Europe dans le cadre d'un dispositif de *benefit package*** prévu dans le contrat liant les deux entités. Ces dépenses se sont étalées de 2011 à 2018. Ces sommes versées par Ryder Cup Europe ont notamment permis de financer des opérations de promotion du golf, des événements en lien avec la compétition (opération *Ça swingue au Troca*, contribution à la mise en place du village d'animation sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Paris) et diverses autres opérations. Notons que pour éviter les doubles comptes, la contribution de Ryder Cup Europe à l'organisation de la Junior Ryder Cup n'a pas été intégrée ici.

Les montants engagés s'avèrent assez peu significatifs concernant la Junior Ryder Cup. En revanche, les différentes opérations financées par le biais des contributions de Ryder Cup Europe dans le cadre du *benefit package* ont généré des injections de revenus significatives.

Le tableau ci-dessous présente le détail du calcul d'impact primaire concernant les dépenses engagées par la FFGolf. Ces éléments ont été neutralisés dans l'analyse de l'impact au niveau de RCE afin de ne pas les comptabiliser deux fois.

	Junior Ryder Cup	Benefit package
Dépenses totales	214 875 €	1 653 828 €
Dépenses réalisées en France	191 757 €	1 429 541 €
Taux de financement exogène	26%	100%
Impact primaire	50 000 €	1 429 541 €
Total impact primaire FFGolf	1 479 541 €	

Source : FFGolf, retraitements CDES et MKTG

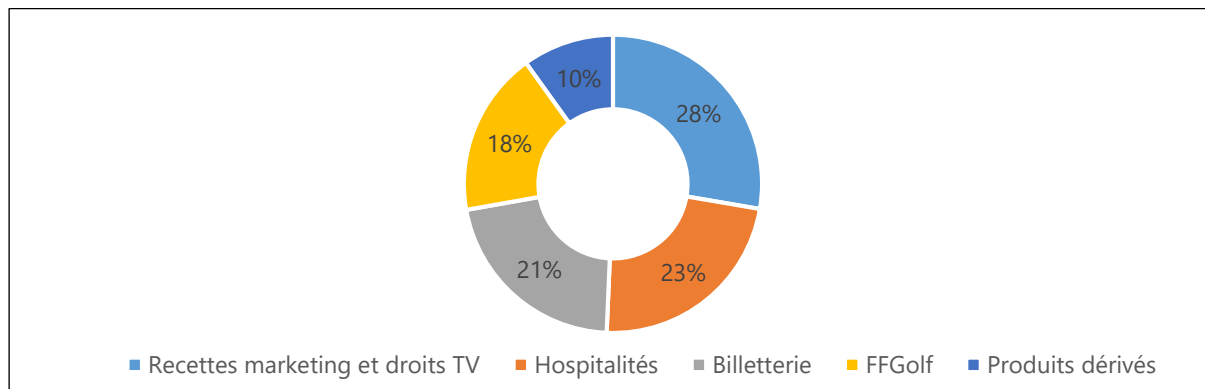
Tableau 3. Détail de l'impact primaire généré par la FFGolf au plan national

Au total, la FFGolf a donc contribué à hauteur de 1,5 millions d'euros à l'impact primaire national en finançant diverses opérations qui n'auraient pas eu lieu en France si elle n'avait pas obtenu l'organisation de l'épreuve, à l'aide de fonds provenant de Ryder Cup Europe.

b. Ryder Cup Europe

Ryder Cup Europe étant pour sa part une structure britannique domiciliée en Angleterre, l'ensemble de ses dépenses réalisées en France ayant été financées grâce à des revenus provenant d'acteurs non français (spectateurs, médias, sponsors) ont été analysées comme génératrices d'impact.

Les revenus encaissés par Ryder Cup Europe dans le cadre de l'organisation de l'événement se répartissent en cinq grandes catégories tel qu'illustré dans le graphique ci-dessous.



Source : Ryder Cup Europe, retraitements CDES et MKTG

Graphique 1. Composition des revenus de Ryder Cup Europe

Il convient de noter ici que la contribution de la FFGolf retenue dans le cadre de l'analyse des comptes de Ryder Cup Europe ne comporte que le droit d'entrée dont elle a dû s'acquitter (18 millions d'euros). La contribution de la FFGolf est cependant bien supérieure, puisqu'elle a aussi pris en charge – de façon directe ou indirecte – différents éléments (analysés en détail dans le calcul d'impact régional) tels que les dîners de gala, le plan de transport ou encore l'hébergement des équipes.

L'analyse des revenus de Ryder Cup Europe a permis d'établir le taux de financement exogène pour chacune des catégories de revenus. **En moyenne, 56% de ses revenus proviennent de l'étranger. Le tableau ci-dessous reprend le détail pour chaque ligne de revenus.**

	France	Étrangers	Total
Recettes marketing et droits TV	29%	71%	100%
Hospitalités	31%	69%	100%
Billetterie	37%	63%	100%
FFGolf	100%	0%	100%
Produits dérivés	36%	64%	100%
Total	44%	56%	100%

Source : Ryder Cup Europe, retraitements CDES et MKTG

Tableau 4. Taux de financement exogène de Ryder Cup Europe par rapport au territoire français

Pour organiser l'événement, Ryder Cup Europe a engagé un montant de dépenses de 67,5 millions d'euros au total. Elles se répartissent en trois grandes catégories :

- **Des dépenses d'opérations directement liées à la compétition (59,3%) ;**

- Des dépenses commerciales (marketing, ticketing) et de communication (25,4%) ;
- Des frais administratifs divers (15,3%).

L'analyse de la localisation des dépenses fait apparaître un recours important à des prestataires étrangers – majoritairement britanniques – y compris sur des postes où la France disposait pourtant de prestataires qualifiés. Ce point est d'ailleurs évoqué plus précisément dans le volet relatif à l'impact social partie II.A. *Compétences et employabilité des personnes*. Au total, 52% des dépenses ont été réalisées auprès de prestataires étrangers, ce qui réduit par voie de conséquence l'impact national de façon assez significative.

Le tableau ci-dessous présente le détail du calcul d'impact primaire concernant les dépenses engagées par Ryder Cup Europe.

	Ryder Cup Europe
Dépenses totales	67 485 918 €
Dépenses réalisées en France	32 540 311 €
Taux de financement exogène	56%
Total impact primaire Ryder Cup Europe	18 073 640 €

Source : Ryder Cup Europe, retraitements CDES.

Tableau 5. Détail de l'impact primaire généré par Ryder Cup Europe sur le territoire français

L'impact primaire résultant des dépenses d'organisation engagées par Ryder Cup Europe s'établit donc à 18,1 millions d'euros au niveau national.

c. Synthèse

L'impact économique primaire lié à l'organisation de la Ryder Cup – c'est-à-dire les dépenses réalisées en France par les différentes parties prenantes ayant été financées grâce à des revenus étrangers – s'établit à 19,6 millions d'euros. Le graphique ci-dessous reprend de façon agrégée les éléments présentés de façon détaillée précédemment pour la FFGolf et Ryder Cup Europe.

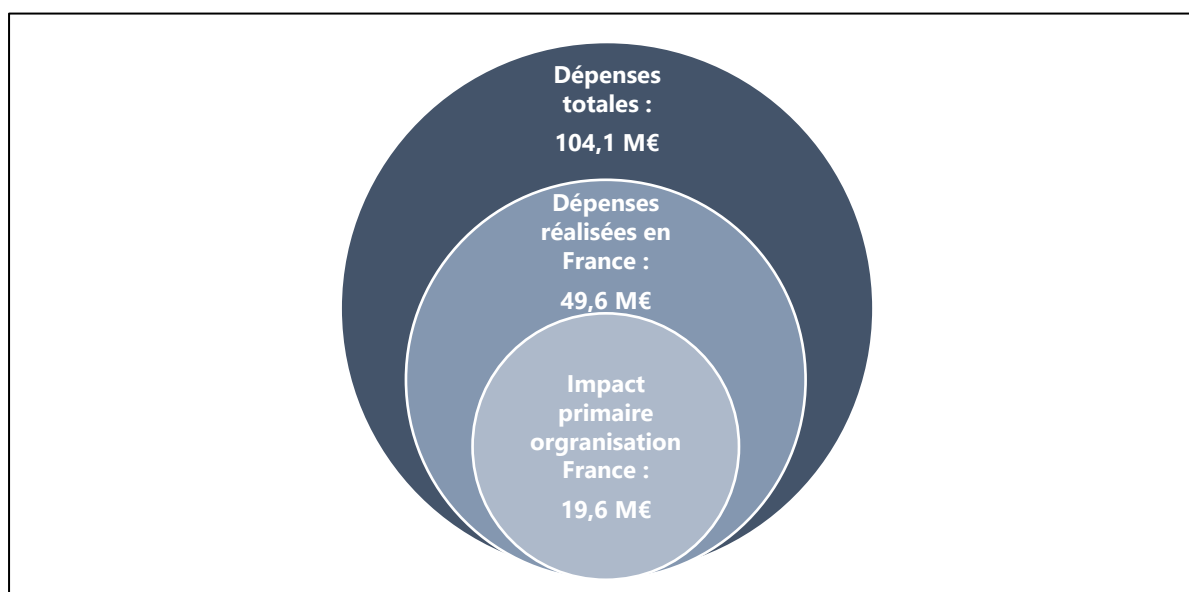


Schéma 4. Synthèse de l'impact primaire lié à l'organisation sur le territoire français

2. Impact touristique

a. Spectateurs

L'évaluation de l'impact touristique de la Ryder Cup 2018 au niveau national nécessite de quantifier l'injection nette de revenus au sein de l'économie française. Cela implique de ne tenir compte que des dépenses réalisées par les populations étrangères. Deux catégories de spectateurs ont été différenciées dans l'analyse : les spectateurs étrangers grand public et les spectateurs étrangers hospitalités, c'est-à-dire ceux ayant acheté des accès à la Ryder Cup accompagnés de prestations diverses (restauration, hébergement voire transport).

Dans les deux cas, et comme précisé dans la partie I. *Rappels méthodologiques*, il convient de ne comptabiliser que les dépenses réalisées par les spectateurs – tant pour le grand public que pour les VIP – étant venus spécifiquement en France pour assister à la compétition au Golf National de Saint-Quentin-en-Yvelines (que l'on qualifiera par la suite de *spectateurs spécifiques*), et ceux qui n'ont pas reporté ou avancé un séjour initialement prévu en France pour assister à l'événement (que l'on qualifiera par la suite de *spectateurs additionnels*).

Pour y parvenir, Ryder Cup Europe a fourni une information de qualité concernant l'affluence observée à l'occasion de la Ryder Cup 2018, tant sur le nombre de spectateurs grand public et hospitalités que sur leur nationalité. L'enquête en ligne auprès des spectateurs a été utilisée pour compléter ces informations et procéder au calcul d'impact économique. Elle a notamment permis de déterminer le pourcentage de spectateurs spécifiques d'une part, et le pourcentage de spectateurs additionnels d'autre part. Celle-ci a de surcroît permis d'obtenir des données sur la durée moyenne de séjour de chacune de ces catégories de spectateurs ainsi que sur leur panier de dépenses.

Spectateurs grand public

- **Évaluation du nombre de spectateurs uniques**

Les données transmises par Ryder Cup Europe contiennent le nombre de billets vendus dans le cadre de la compétition et la ventilation des acquéreurs selon leur nationalité. Seuls les acheteurs n'étant pas de nationalité française sont retenus, ce qui représente un total de 112 953 billets vendus.

Pour analyser l'impact économique de l'événement de façon fine, ces acquéreurs étrangers sont regroupés en trois catégories. Les deux premières rassemblent les nationalités qui sont traditionnellement les plus consommatrices de spectacles golfs et plus particulièrement de la Ryder Cup :

- La première catégorie regroupe les spectateurs britanniques (Royaume-Uni) qui ont acquis 52 219 billets ;
- La deuxième catégorie regroupe les spectateurs nord-américains (États-Unis et Canada) qui ont acquis 22 591 billets ;

- Enfin, la troisième catégorie regroupe les autres spectateurs étrangers de toutes nationalités qui ont acquis 38 143 billets.

Un seul et même individu ayant pu assister à la Ryder Cup 2018 pendant plusieurs jours, et de ce fait acheter plusieurs billets, il faut ensuite déterminer le nombre de spectateurs uniques. Pour cela, il s'agit de diviser le nombre de billets vendus par le nombre moyen de jours de participation à la compétition, évalué par le biais de l'enquête spectateurs, soit :

- 2,02 jours pour les spectateurs britanniques ;
- 1,97 jour pour les spectateurs nord-américains ;
- 1,96 jour pour les autres spectateurs étrangers.

Ce calcul permet d'estimer que la Ryder Cup 2018 a attiré un total de 56 744 spectateurs uniques : 25 800 spectateurs britanniques, 11 488 spectateurs nord-américains et 19 455 spectateurs étrangers d'autres nationalités.

De ces spectateurs uniques, les spectateurs occasionnels, c'est-à-dire ceux dont la venue en France n'est pas directement liée à la Ryder Cup mais qui ont profité de leur séjour pour assister à l'événement, sont ensuite écartés. D'après l'enquête menée auprès des spectateurs, ces derniers représentent 7,26% du total des spectateurs étrangers. Cela permet d'aboutir à un nombre total de 52 623 spectateurs spécifiques (23 927 Britanniques, 10 654 Nord-Américains et 18 042 autres étrangers).

Enfin, parmi ces spectateurs venus spécifiquement en France pour assister à la Ryder Cup, tous ceux qui ont avancé ou reculé un séjour prévu en France afin d'assister à l'événement, appelés *time-switchers*, doivent être écartés dans la mesure où leurs dépenses réalisées à l'occasion de la Ryder Cup ont simplement été différées dans le temps. D'après le questionnaire, ces spectateurs représentent 4,82% du volume de spectateurs spécifiques.

Ainsi, on aboutit à un total de 50 088 spectateurs uniques grand public étrangers pour le calcul d'impact touristique au niveau national avec, dans le détail, 22 774 Britanniques, 10 141 Nord-Américains et 17 173 autres étrangers.

Le schéma ci-dessous reprend les différentes étapes du calcul de façon synthétique.

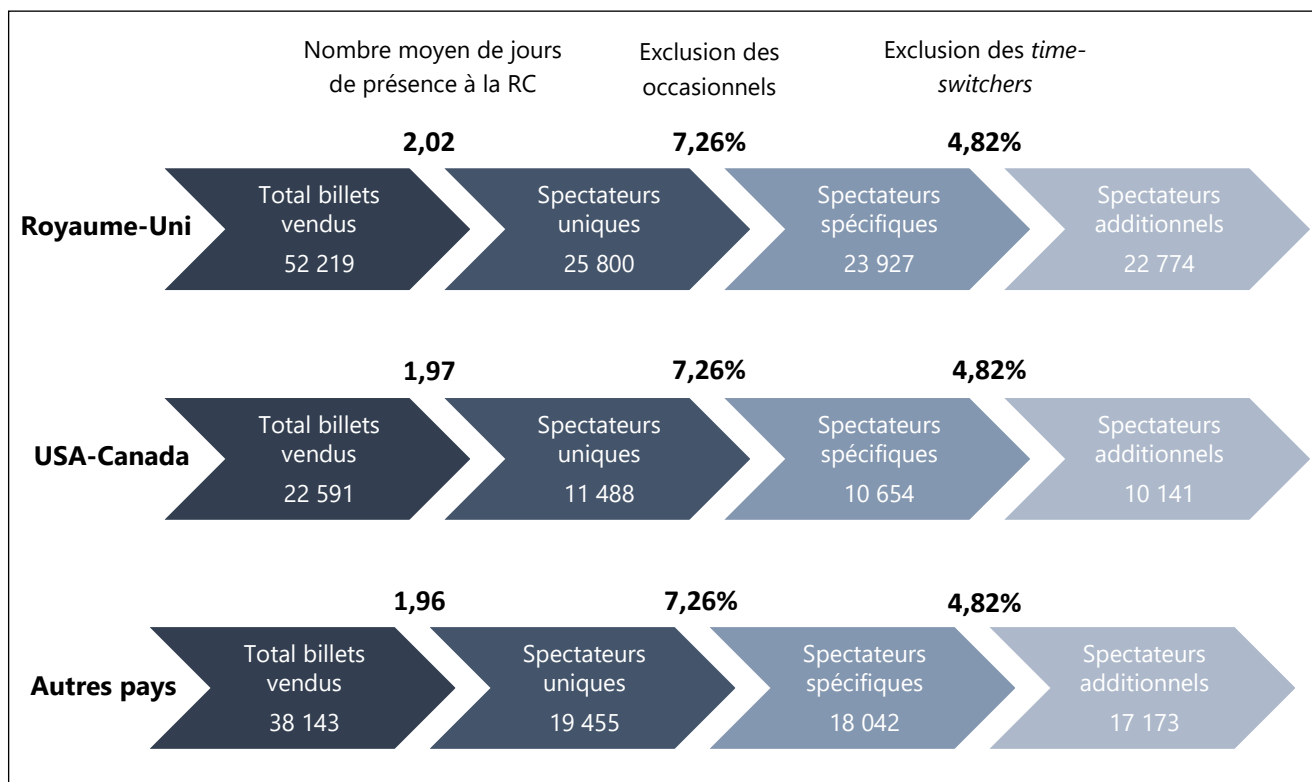
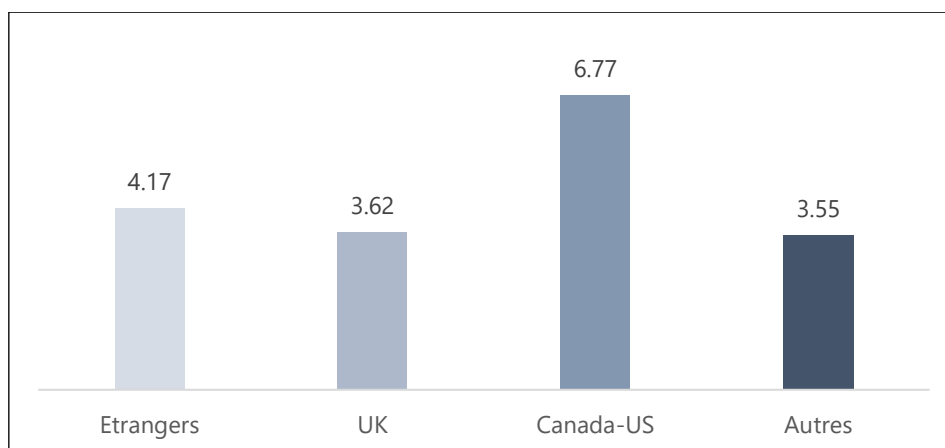


Schéma 5. Synthèse du calcul du nombre de spectateurs grand public pour l'impact touristique au niveau national

- **Durée moyenne de séjour et panier moyen de dépenses journalières**

La durée moyenne de séjour en France des spectateurs étrangers grand public pour assister à la Ryder Cup 2018 est de 4,17 jours. Dans le détail, les spectateurs nord-américains sont restés le plus longtemps en France (avec une durée moyenne de séjour de 6,77 jours), devant les Britanniques (3,62 jours) et les autres spectateurs étrangers (3,55 jours). À noter que plus de trois quarts des spectateurs étrangers ont profité de leur venue à la Ryder Cup 2018 pour visiter des sites touristiques ailleurs en France, confirmant ainsi que les événements sportifs peuvent constituer des éléments intéressants pour développer la fréquentation touristique des territoires hôtes – voir partie IV.B. *Promotion et visibilité du territoire* dans le volet social de l'étude.



Graphique 2. Durée moyenne de séjour des spectateurs grand public en jours

L'enquête menée auprès des spectateurs de la Ryder Cup 2018 a permis de déterminer le panier moyen de dépenses journalières des spectateurs étrangers grand public. Deux précisions doivent être apportées à ce titre :

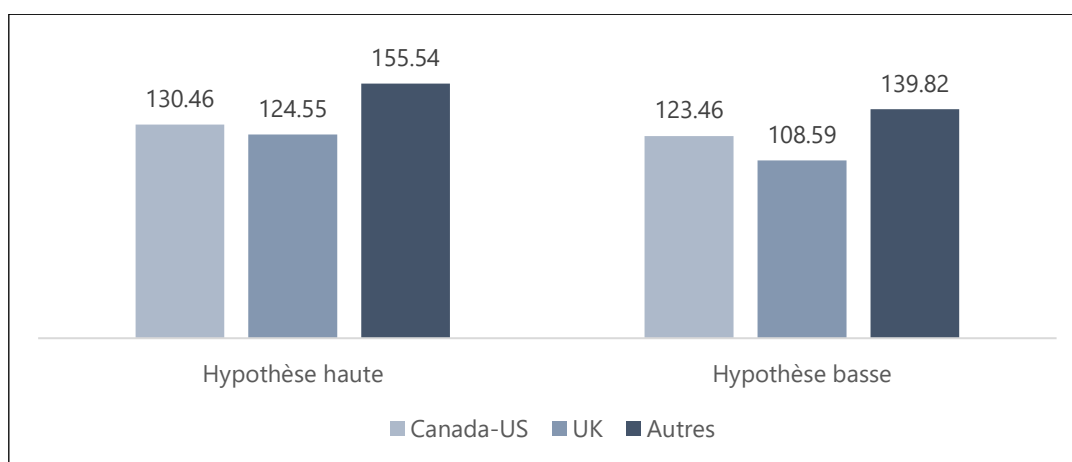
- Les dépenses liées à l'achat de billets ne sont pas comptabilisées car elles constituent une recette de l'organisateur ;
- Les dépenses de transport pour venir en France n'ont été comptabilisées que pour la partie bénéficiant à des acteurs français - voir les hypothèses retenues en annexe 4.

A ces deux précisions s'ajoute la question de la prise en compte des dépenses de restauration des spectateurs sur le site du Golf National de Saint-Quentin-en-Yvelines. Une grande partie des prestataires de restauration mobilisés par les organisateurs de la Ryder Cup 2018 étant étrangers, il semble pertinent de construire deux hypothèses pour le calcul d'impact touristique :

- **La première hypothèse (hypothèse haute) ne prend en considération ni les dépenses d'achat de billets ni les dépenses de transport pour venir en France lorsqu'elles ne sont pas adressées à des acteurs français ;**
- **La seconde hypothèse (hypothèse basse) reprend la première en excluant de surcroît les dépenses de restauration sur le site du Golf National** dans la mesure où elles sont certes réalisées en France mais bénéficient très largement à des acteurs étrangers.

En retenant ces deux hypothèses ainsi que les trois catégories de spectateurs étrangers présentées plus haut, deux valeurs de panier moyen de dépenses journalières sont évaluées :

- Pour **l'hypothèse haute** un panier moyen par jour et par personne de **130,46 € pour les spectateurs nord-américains, de 124,55 € pour les spectateurs britanniques, et de 155,54 € pour tous les autres spectateurs étrangers.**
- Pour **l'hypothèse basse**, un panier moyen par jour et par personne de **123,46 € pour les spectateurs nord-américains, à 108,59 € pour les spectateurs britanniques et à 139,82 € pour les autres spectateurs étrangers.**



Graphique 3. Panier moyen de dépenses des spectateurs grand public en euros

- **Impact primaire spectateurs grand public**

A l'appui de l'ensemble des données présentées ci-dessus, il est possible de déterminer l'impact touristique primaire provenant des dépenses des spectateurs grand public ayant assisté à la Ryder Cup 2018 au niveau national. Celui-ci est mesuré de la façon suivante :

[Impact touristique national = nombre de spectateurs étrangers x durée moyenne de séjour x dépenses/jour/personnes]

À partir de ce calcul, l'injection nette de revenus sur le territoire national peut être estimée :

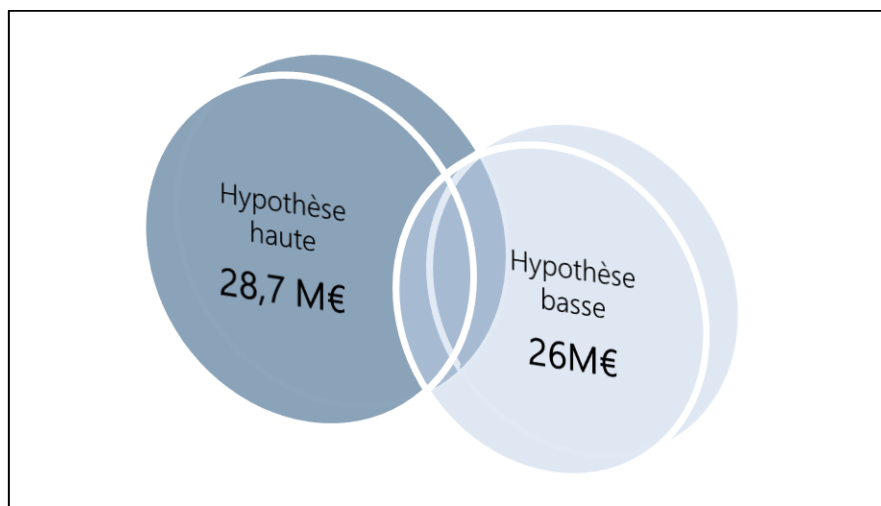


Schéma 6. Impact touristique primaire des spectateurs grand public sur le territoire français

Spectateurs hospitalités

- **Évaluation du nombre de spectateurs uniques**

Sur la base des données transmises par Ryder Cup Europe, un nombre total de 33 198 billets à prestations vendus à des personnes de nationalité étrangère est comptabilisé :

- 15 759 billets vendus à des spectateurs britanniques ;
- 9 602 billets vendus à des spectateurs nord-américains ;
- 7 837 billets vendus à des spectateurs issus d'autres pays étrangers.

Le nombre de réponses n'ayant pas été suffisamment important, il n'était pas possible de procéder à une distinction selon la nationalité pour évaluer le nombre moyen de jours de participation à la Ryder Cup 2018, les dépenses moyennes par jour et par personne, ainsi que les durées moyennes de séjour. Celles-ci ont donc été calculées sur l'ensemble de la population hospitalités de l'enquête. Pour assurer la robustesse des statistiques, les spectateurs français sont ainsi inclus à ces moyennes.

Afin d'obtenir le nombre de spectateurs uniques venus à la Ryder Cup dans le cadre des programmes d'hospitalités, le nombre de billets à prestations vendus aux étrangers est divisé par

le nombre moyen de jour de présence à la compétition (2,53 jours). Ainsi, on obtient un total de **13 099 spectateurs uniques hospitalités venant de l'étranger**.

En éliminant les visiteurs occasionnels (7,13%) et les *time-switchers* (5,17%), le nombre total de spectateurs hospitalités est évalué à 11 536 personnes. Pour les mêmes raisons de taille d'échantillon que celles évoquées ci-dessus, ces deux pourcentages ont été déterminés à partir de l'ensemble des répondants à l'enquête, quelle que soit leur nationalité et qu'ils aient bénéficié de prestations VIP ou non.

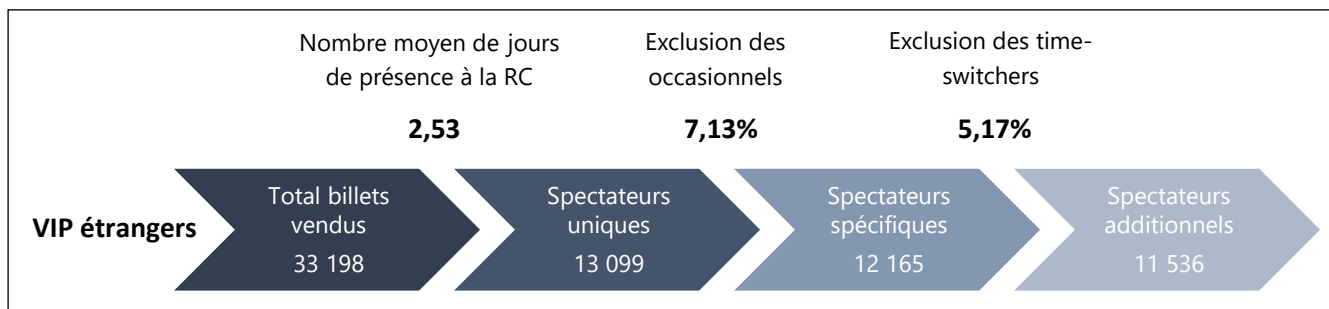
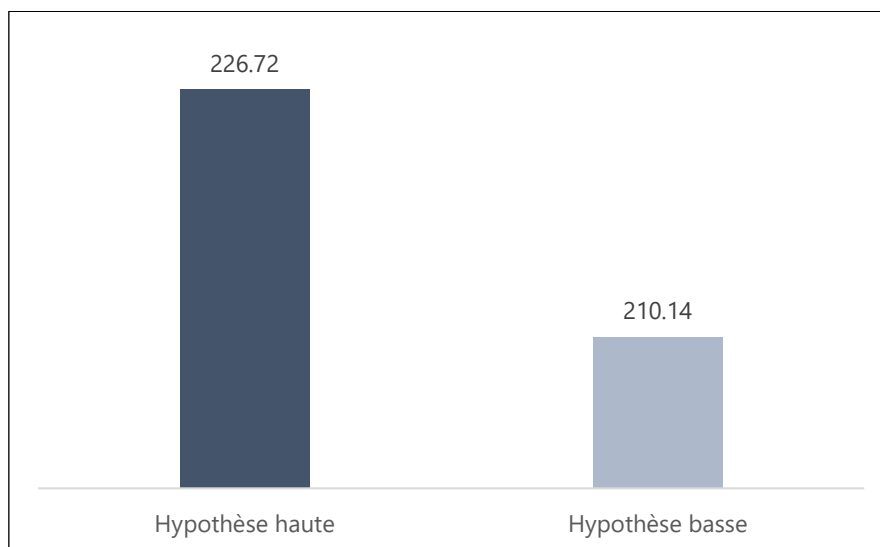


Schéma 7. Synthèse du calcul du nombre de spectateurs hospitalités pour l'impact touristique au niveau national

- **Durée moyenne de séjour et panier moyen de dépenses journalières**

La **durée moyenne de séjour en France des spectateurs étrangers ayant bénéficié de prestations VIP dans le cadre de leur venue à la Ryder Cup 2018 est de 3,94 jours**. Concernant les dépenses, le panier moyen des spectateurs hospitalités est évalué à 210,24 € (hypothèse basse) et à 226,72 € (hypothèse haute).



Graphique 4. Panier moyen de dépenses des spectateurs hospitalités en euros

- **Impact primaire spectateurs hospitalités**

Dès lors, et à partir des mêmes modalités que pour les spectateurs grand public, il est possible d'estimer l'impact primaire sur le territoire national provenant des spectateurs hospitalités entre 9,5 M€ et 10,3 M€ selon l'hypothèse retenue.

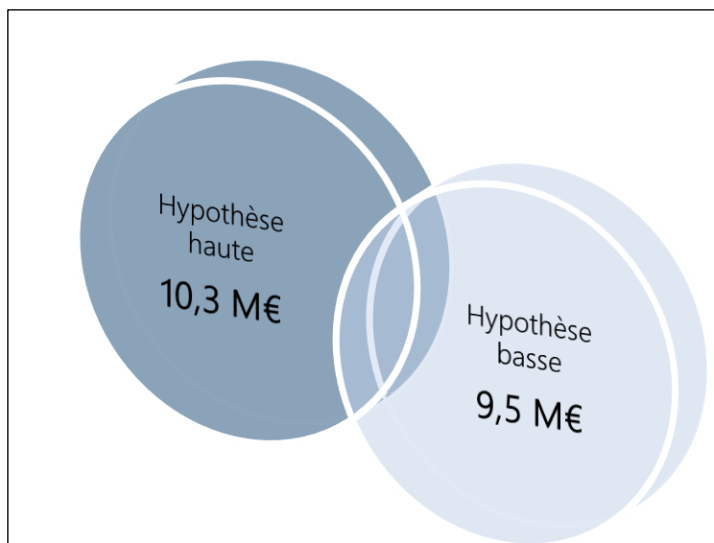


Schéma 8. Impact primaire des spectateurs hospitalités sur le territoire français

b. Populations accréditées

Si les spectateurs extérieurs constituent les principaux contributeurs de l'impact touristique, d'autres populations extérieures venues dans le cadre de la Ryder Cup doivent être prises en considération dans l'analyse. Il s'agit notamment de toutes les personnes ayant été impliquées sur l'organisation de l'événement comme par exemple les prestataires de l'organisation, les médias accrédités, la famille du golf (fédérations nationales, etc.). Il convient par ailleurs de ne considérer que **les dépenses additionnelles non prises en charge dans le budget d'organisation** (Ryder Cup Europe ou FFGolf) afin d'éviter tout double-compte. Cela a notamment conduit à ne considérer aucune dépense d'hébergement, de restauration et de transport pour le staff de Ryder Cup Europe, ou encore des délégations des équipes Europe et Etats-Unis par exemple.

- **Identification des populations**

Les catégories de populations accréditées ont été déterminées grâce au concours de Ryder Cup Europe qui a transmis un fichier anonyme du nombre d'accréditation délivrées par grandes fonctions. Pour établir le calcul d'impact économique, seules les accréditations ayant été véritablement émises sont prises en considération.

Parmi les populations accréditées de nationalité étrangère, certaines ont été exclues du calcul dans la mesure où leurs dépenses ont été prises en charge par les organisateurs (comme par exemple pour le staff de Ryder Cup Europe ou encore les invités). Nous avons également procédé à un retraitement des effectifs concernant la sécurité privée en ne retenant que 10% des personnes étrangères accréditées. En effet, de nombreux salariés des entreprises de sécurité françaises mobilisées sur la Ryder Cup s'avèrent de nationalité étrangère, bien qu'étant domiciliés en France. Les dépenses de ces salariés résidents français ne doivent donc pas être incluses dans le calcul d'impact économique national.

Au total, **5 770 personnes accréditées** sont retenues dans le cadre du calcul d'impact économique national. Le tableau ci-dessous présente les grandes familles de populations accréditées et celles ayant été intégrées au calcul d'impact national.

	Total accrédités	Total accrédités étrangers	Intégrés au calcul d'impact	Total accrédités étrangers retenus
Prestataires et fournisseurs	6 993	2 841	Oui	2 841
Presse/Médias	2 259	1 834	Oui	1 834
Sûreté/Sécurité privée	1 352	572	Oui	57
Volontaires	1 241	584	Oui	584
Famille du golf	514	314	Oui	314
Partenaires	305	140	Oui	140
Staff et familles golfeurs	438	437	Non	-
Organisation/RCE	616	403	Non	-
Invités	182	163	Non	-
Match des célébrités	38	38	Non	-
Autorités publiques	20	0	Non	-
Sûreté/Sécurité publique	292	0	Non	-
Total	14 250	7 326	-	5 770

Source : Ryder Cup Europe, retraitements CDES et MKTG

Tableau 6. Présentation des populations accréditées

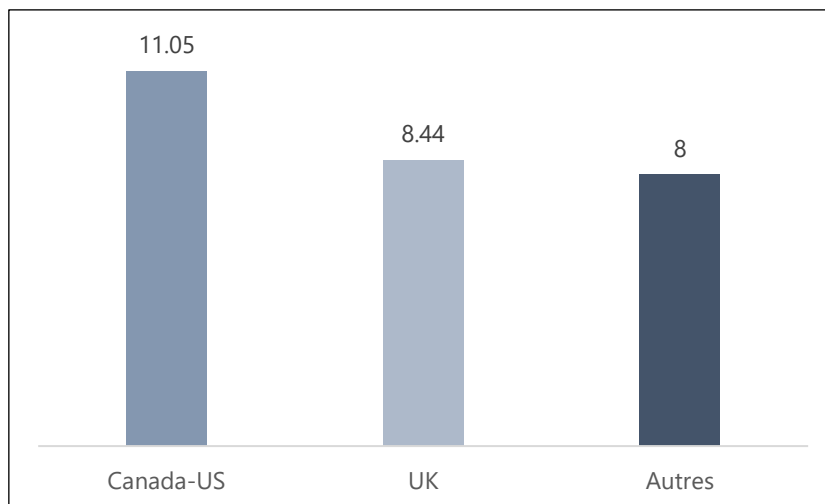
• Impact touristique des volontaires

Contrairement à l'étude menée sur l'UEFA Euro 2016, il a été possible, grâce au concours des équipes de Ryder Cup Europe et de la FFGolf, de mener une enquête spécifique sur une partie de ces populations accréditées, en l'occurrence sur les volontaires. Pour cette catégorie de personnes accréditées, les données de l'étude sont donc particulièrement robustes et précises et permettent une approche spécifique.

Les données transmises par Ryder Cup Europe permettent d'établir que **1 241 volontaires ont participé à l'organisation de la Ryder Cup 2018**. Parmi eux, 47,06% résident hors du territoire français, soit 584 personnes :

- 249 Britanniques ;
- 120 Nord-Américains ;
- 215 autres étrangers.

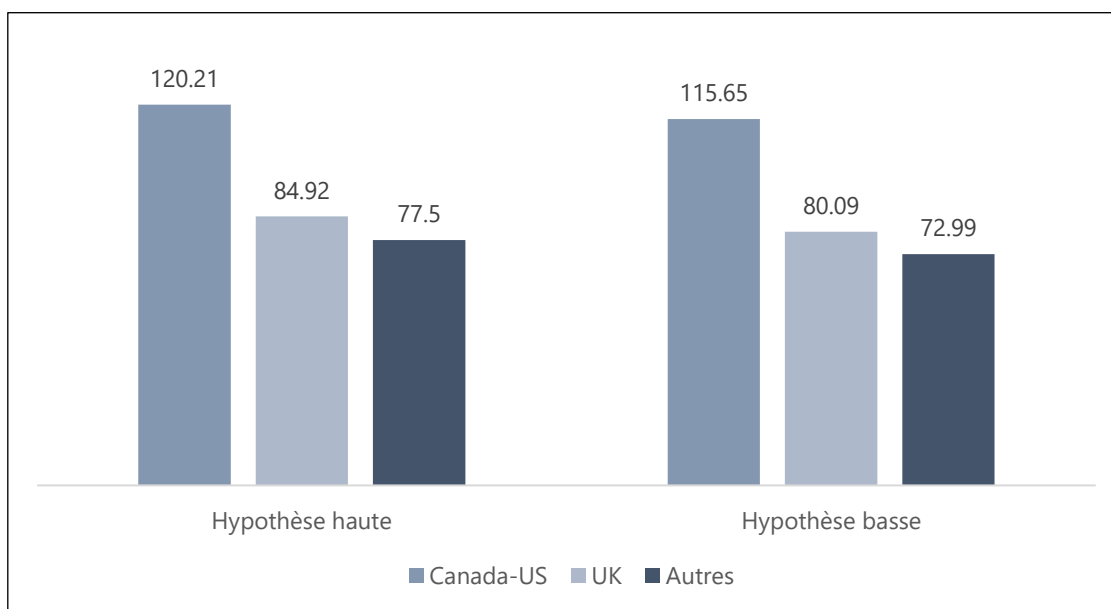
À partir de notre enquête, la durée moyenne de séjour en France des volontaires étrangers est évaluée à 11,05 jours pour les Nord-Américains, à 8,44 jours pour les Britanniques et à 8 jours pour tous les autres bénévoles étrangers.



Graphique 5. Durée moyenne de séjour en France des volontaires en jours

Enfin, l'enquête administrée auprès des volontaires a permis d'estimer :

- Dans le cadre de l'hypothèse haute, un panier moyen par jour et par personne de 120,21 € pour les Nord-Américains, de 84,92 € pour les Britanniques et de 77,50 € pour tous les autres étrangers ;
- Pour l'hypothèse basse, un panier moyen par jour et par personne de 115,65 € pour les Nord-Américains, à 80,09 € pour les Britanniques et à 72,99 € pour les autres volontaires étrangers.



Graphique 6. Panier moyen de dépenses des volontaires en euros

• Impact primaire des volontaires

Dès lors, l'impact primaire lié à la venue de volontaires étrangers sur le territoire national à l'occasion de la Ryder Cup est estimé entre **447 238 € (hypothèse basse)** et **471 191 € (hypothèse haute)**.

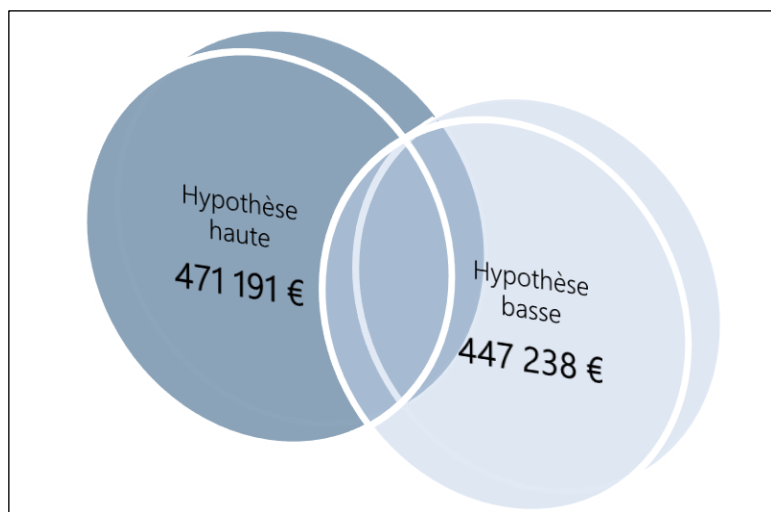


Schéma 9. Impact primaire des volontaires sur le territoire français

- **Impact touristique des autres populations accréditées**

Les volontaires ayant fait l'objet d'un traitement différencié, seul le solde des populations accréditées est retenu ici, soit 5 186 personnes.

En l'absence d'informations issues de questionnaires quant à leur durée de séjour et leurs comportements de dépenses, des hypothèses ont été formulées concernant ces populations - voir annexe 4. Ces dernières ont été établies sur la base de l'observation du comportement de dépenses du public de la Ryder Cup croisée avec les travaux de notre équipe sur d'autres études. Ont ainsi été retenus :

- Des durées de séjour différenciées selon les catégories d'accrédités ;
- Un panier moyen de dépenses journalières de 110 euros dans l'hypothèse basse – c'est-à-dire n'incluant pas les dépenses de restauration effectuées sur le site du Golf National – et de 130 euros dans l'hypothèse haute.

Sur ces bases, l'impact primaire provenant de ces autres populations accréditées s'établit entre **5,5 et 6,4 millions d'euros** selon les hypothèses retenues et se répartit entre les populations selon les informations figurant dans le tableau ci-dessous.

	Nombre d'accrédités	Durée moyenne séjour	Impact national Hypothèse basse	Impact national Hypothèse haute
Prestataires et fournisseurs	2 841	10	3 125 100 €	3 693 300 €
Presse/Médias	1 834	10	2 017 400 €	2 384 200 €
Sûreté/Sécurité privée	57,2	10	62 920 €	74 360 €
Famille du golf	314	5	172 700 €	204 100 €
Partenaire	140	5	77 000 €	91 000 €
Total	5 186	-	5 455 120 €	6 446 960 €

Source : Ryder Cup Europe, retraitements CDES et MKTG

Tableau 7. Impact touristique primaire sur le territoire français autres populations accréditées

c. Synthèse impact touristique primaire

Sur la base de l'ensemble des éléments présentés successivement, l'impact touristique primaire national résultant de l'organisation de la Ryder Cup s'établit entre **41,4 et 45,9 millions d'euros** selon les deux scénarios retenus.

	Hypothèse basse (M€)	Hypothèse haute (M€)
Spectateurs grand public	26	28,7
Spectateurs hospitalités	9,5	10,3
Volontaires	0,4	0,5
Autres populations accréditées	5,5	6,4
Total	41,4	45,9

Source : Ryder Cup Europe, retraitements CDES et MKTG

Tableau 8. Synthèse de l'impact touristique primaire sur le territoire français

C. IMPACT ÉCONOMIQUE TOTAL

1. Impact économique primaire

L'impact économique primaire national de la Ryder Cup, c'est-à-dire l'injection nette de revenus au sein de l'économie nationale, **s'établit entre 61 millions d'euros (hypothèse basse) et 65,5 millions d'euros (hypothèse haute)**. Ce montant se compose de :

- L'impact lié à l'organisation du fait des dépenses de Ryder Cup Europe (18,1 M€) et de la FFGolf (1,5 M€), soit 19,6 M€ au total ;
- L'impact touristique du fait de la venue de visiteurs étrangers dans le cadre de la Ryder Cup (entre 41,4 et 45,9 M€).

2. Impact économique total

Comme présenté dans la partie I. *Rappels méthodologiques*, l'impact économique total de la Ryder Cup est obtenu par l'application d'un multiplicateur keynésien à l'impact économique primaire. Ce multiplicateur permet ainsi d'évaluer l'activité économique secondaire résultant de l'injection initiale de revenus. La valeur retenue pour le multiplicateur national, sur la base du modèle Mésange de l'INSEE, s'établit à 1,25.

Sur ces bases, l'impact économique total de la Ryder Cup au niveau national s'établit entre 76,2 et 81,9 M€.

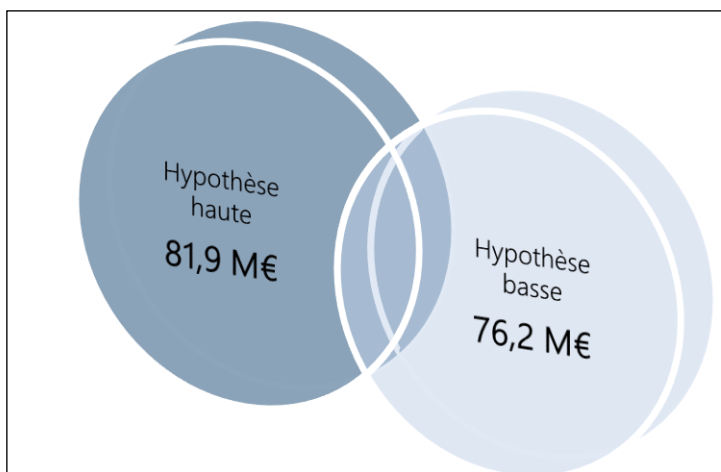


Schéma 10. Montant de l'impact économique total sur le territoire français

L'impact total se décompose entre impact primaire et impact secondaire de la façon suivante.

	Hypothèse basse (M€)	Hypothèse haute (M€)
Impact primaire	61,0	65,5
Impact secondaire	15,2	16,4
Impact total	76,2	81,9

Tableau 9. Décomposition de l'impact économique total sur le territoire français

D. LES EFFETS DE LA RYDER CUP SUR L'EMPLOI EN FRANCE

Cette section a pour objet d'évaluer le volume d'activité supplémentaire généré par la Ryder Cup. Les événements sportifs étant des organisations éphémères – c'est-à-dire limitées dans le temps – **il ne s'agit pas d'interpréter les résultats qui suivent comme des emplois durables.** De même, cette activité supplémentaire peut tout à la fois avoir bénéficié à des personnes déjà en situation de travail (soit par le biais d'une réorientation de leurs missions, soit par le recours à des heures supplémentaires) ou à des personnes sans emploi spécialement recrutées pour travailler sur l'événement. **Les résultats ne doivent donc pas non plus être interprétés comme des créations nettes d'emplois.**

Les évaluations qui suivent ont été établies sur la base :

- Des éléments fournis par Ryder Cup Europe concernant les populations accréditées ;
- Des données issues de l'analyse concernant l'impact économique.

1. Méthode de calcul

Le volume d'emploi a été évalué en prenant en compte à la fois les emplois liés à l'organisation de la Ryder Cup et ceux induits dans l'économie française du fait des dépenses réalisées par les personnes venues spécifiquement pour l'événement.

a. Emplois liés à l'organisation

Concernant les emplois liés à l'organisation, l'étude s'est appuyée sur les données relatives aux populations accréditées fournies par Ryder Cup Europe ainsi que sur les éléments récoltés dans le cadre de divers entretiens. Les populations accréditées de nationalité française et ayant travaillé de façon rémunérée sur l'événement (les bénévoles ou les personnes ayant été invitées à le suivre ont ainsi été exclues) ont été isolées pour mener l'analyse.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Concernant les prestataires de l'organisation hors sécurité, une durée moyenne de travail de 2 semaines ;
- Concernant les personnes en charge de la sécurisation du site, une durée moyenne de travail de 10 jours ;
- Concernant les médias français ayant couvert l'événement, une durée moyenne de travail d'une semaine ;
- Concernant les staff RCE et FFGolf mobilisés sur l'événement (tant les salariés que les personnes spécialement employées pour la Ryder Cup), une durée moyenne de travail de 1,5 mois.

Sur ces bases, le volume d'activité total généré par l'organisation de la Ryder Cup est estimé à 3 315 mois travaillés au cours de l'année 2018, soit 276 emplois équivalent temps plein (ETP).

b. Emplois induits

Concernant les emplois induits par l'activité économique supplémentaire, notre équipe a estimé l'équivalent en mois travaillés sur la base de ratios observés quant au nombre d'emplois générés par euro de chiffres d'affaires adressés aux différents secteurs d'activité mobilisés par la Ryder Cup. Le chiffre d'affaires supplémentaire correspond aux dépenses effectuées par les visiteurs extérieurs venus spécifiquement pour l'événement (spectateurs, volontaires, autres populations accréditées).

Sur ces bases, l'analyse aboutit donc à un volume d'activité de 4 419 mois travaillés sur l'année 2018, soit 368 emplois ETP.

	CA supplémentaire (M€)	Equivalent mois travaillés
Hébergement marchand	10,9	1 200
Restauration	12,4	1 638
Transports	5,8	1 017
Tourisme/loisirs	4,8	360
Commerce	4,5	204
Total	38,4	4 419

Tableau 10. Volume d'activité généré de façon induite sur le territoire français

2. Synthèse

Sur la base des éléments précédents, la Ryder Cup a nécessité un volume d'activité total de l'ordre de 7 734 mois travaillés au cours de l'année 2018, ce qui représente au total l'équivalent de 644 emplois ETP annuels.

	Equivalent mois travaillés
Prestataires et fournisseurs	2 076
Sûreté/Sécurité	524
Presse/Médias	106
Organisation - RCE & FFGolf	609
Hébergement marchand	1 200
Restauration	1 638
Transports	1 017
Tourisme/loisirs	360
Commerce	204
Total mois travaillés	7 734
Emplois en ETP sur l'année 2018	644

Tableau 11. Synthèse des effets de la Ryder Cup sur l'emploi sur le territoire français

E. RECETTES FISCALES ADDITIONNELLES

L'activité économique nette créée par l'accueil de la Ryder Cup a généré des recettes fiscales additionnelles. Faute de pouvoir déployer une approche très fine et pour ne pas surestimer l'apport fiscal lié à l'événement, seules trois recettes ont été prises en considération : la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), les taxes de séjour et les taxes d'aéroport.

1. Recettes TVA

Comme cela avait été fait dans le cadre de l'étude d'impact de l'UEFA Euro 2016, seules les dépenses générées par l'activité économique née de la venue de visiteurs étrangers ont été retenues pour évaluer les recettes de TVA additionnelles liées à la Ryder Cup. Les dépenses d'organisation n'ont pas été comptabilisées, conformément à une recommandation formulée par la Cour des Comptes.

Pour évaluer les recettes de TVA additionnelles dues à l'accueil de la Ryder Cup, la ventilation sectorielle des dépenses réalisées par les spectateurs (grand public et hospitalités), les volontaires et les autres populations accréditées sert de base de travail. Un taux de TVA moyen a été appliqué à chaque type de dépenses.

Sur ces bases, les recettes de TVA additionnelles nées de l'activité économique créée par la Ryder Cup ont été évaluées à 5,2 millions d'euros.

2. Taxes de séjour

L'évaluation du montant des taxes de séjour a été réalisée sur la base du nombre de nuitées générées par l'afflux de visiteurs étrangers réparties selon le mode d'hébergement (hôtel, location de particulier à particulier, gîtes, camping, etc.). Les montants moyens des taxes de séjour retenus pour les différents types d'hébergement sont les suivants :

- Hôtels : 1,50 euros par nuit et par personne ;
- Locations de particulier à particulier : 0,75 euro par nuit et par personne ;
- Gîtes et maisons d'hôtes : 0,50 euro par nuit et par personne ;
- Campings et auberges de jeunesse : 0,25 euro par nuit et par personne.

Sur ces bases, les recettes additionnelles de taxes de séjour résultant des nuitées passées en France par les visiteurs étrangers venus dans le cadre de la Ryder Cup s'établissent à 0,4 million d'euros.

3. Taxes d'aéroport

Les taxes d'aéroport additionnelles ont été évaluées sur la base du nombre de visiteurs étrangers venus en France par avion. Seuls les vols entre leurs pays d'origine et la France ont été intégrés (les éventuels vols intérieurs n'ont pas été pris en compte). L'hypothèse retenue est un montant moyen de taxe d'aéroport de 10 euros par personne.

Au total, le surcroît de taxes d'aéroport généré par les visiteurs étrangers venus participer à la Ryder Cup en avion s'établit à 0,4 million d'euros.

4. Total recettes fiscales additionnelles

Au total, les recettes fiscales additionnelles générées par l'accueil de la Ryder Cup au niveau national s'établissent à 6 millions d'euros.

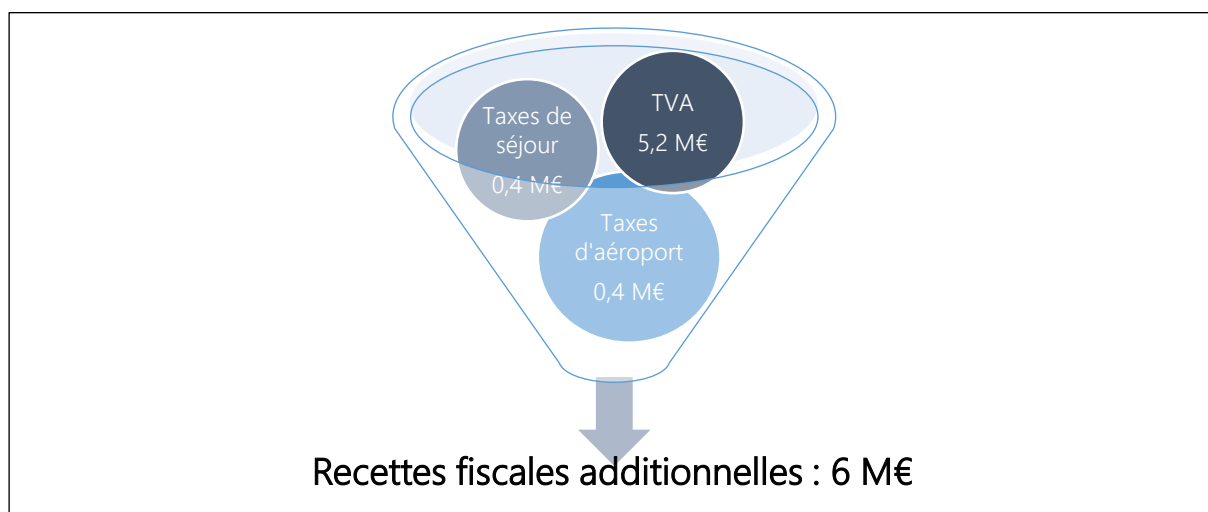


Schéma 11. Synthèse des recettes fiscales additionnelles générées par l'accueil de la Ryder Cup au niveau national

IV. IMPACT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

A. IMPACT PRIMAIRE

L'analyse de l'impact régional diffère de celle de l'impact national dans la mesure où le territoire de référence est plus restreint. Pour déterminer l'impact de la Ryder Cup au niveau de la région Île-de-France, il convient ainsi d'intégrer :

- **Les dépenses d'organisation réalisées par les différentes parties prenantes en Île-de-France** ayant fait l'objet d'un financement grâce à des revenus provenant d'acteurs étrangers et français non-franciliens ;
- **Les dépenses des visiteurs étrangers et des Français ne résidant pas en Île-de-France.**

1. Impact lié à l'organisation de la Ryder Cup

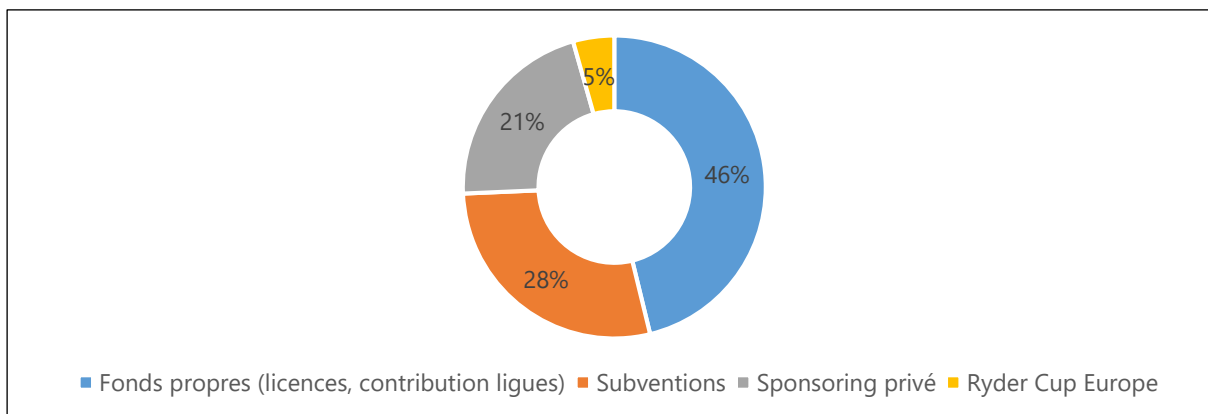
Comme au niveau national, l'impact régional lié à l'organisation de la Ryder Cup provient des dépenses réalisées par la FFGolf et par Ryder Cup Europe.

a. FFGolf

Le périmètre des dépenses prises en considération concernant la FFGolf s'avère plus large au moment d'évaluer l'impact régional. En effet, bien que son siège social soit situé à Levallois-Perret (92), la FFGolf possède un statut national qui en fait un acteur que l'on peut qualifier d'extérieur au territoire francilien. **On peut donc estimer que les dépenses effectuées en Île-de-France dans le cadre de la Ryder Cup sont toutes de nature à générer de l'impact** (selon leur destination et leur mode de financement), l'effet de substitution ne jouant pas. Si la Ryder Cup n'avait pas eu lieu en Île-de-France mais ailleurs en France, la FFGolf n'aurait pas réalisé ces dépenses en région parisienne, mais sur l'autre territoire hôte.

Cela conduit donc à analyser à la fois la provenance des revenus dégagés par la FFGolf et la localisation des dépenses réalisées par la fédération.

Concernant les revenus, les échanges avec la FFGolf et ses équipes ont permis de déterminer un budget global de 39,9 millions d'euros en numéraire, montant auquel s'ajoute une partie en échange de marchandises (recettes non encaissées faisant face à des charges non décaissées), soit une enveloppe globale de 42 millions d'euros de revenus. Ces derniers se répartissent tel que présenté dans le graphique ci-après.



Source : FFGolf, retraitements CDES et MKTG.

Graphique 7. Composition des revenus FFGolf affectés à la Ryder Cup

Cette analyse des ressources de la FFGolf (tant celles liées à la Ryder Cup que les revenus plus larges de la Fédération) fait ainsi apparaître un taux de financement externe, c'est-à-dire la part des revenus de la FFGolf ne provenant pas d'acteurs franciliens, de 59% en moyenne.

Concernant les dépenses engagées par la FFGolf, les lignes suivantes sont prises en considération :

- **Les dépenses directement liées à l'accueil de la Ryder Cup** et en particulier celles concernant la mise en configuration du Golf national, l'accueil des délégations des équipes américaine et européenne, les dîners de gala, la prise en charge de frais relatifs au plan de transport mis en place en collaboration avec les autorités locales, les charges du personnel affectées à l'organisation de l'événement ;
- **Les dépenses d'animations** engagées notamment celles concernant la Junior Ryder Cup ou la mise en place du village d'animation sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Paris ;
- **Les contributions versées à l'association de gestion du programme des volontaires** (cofinancé avec Ryder Cup Europe) ;
- **Les opérations financées dans le cadre du benefit package versé par Ryder Cup Europe.**

Le tableau ci-dessous présente le détail du calcul d'impact primaire régional concernant les dépenses engagées par la FFGolf.

	FFGolf
Dépenses totales	36 647 527 €
Dépenses réalisées en Île-de-France	11 466 565 €
Taux de financement exogène	59%
Total impact primaire régional FFGolf	6 802 636 €

Source : FFGolf, retraitements CDES et MKTG.

Tableau 12. Détail de l'impact primaire généré par la FFGolf au plan régional

L'impact primaire résultant des dépenses d'organisation engagées par la FFGolf s'établit donc à 6,8 millions d'euros au niveau de la région Île-de-France.

b. Ryder Cup Europe

L'évaluation de l'impact lié à l'organisation provenant de Ryder Cup Europe a nécessité une approche différente de l'impact national puisqu'il a été nécessaire de :

- Modifier le taux de financement exogène en intégrant à la fois les revenus provenant d'acteurs étrangers et ceux provenant d'acteurs français non-franciliens ;
- N'intégrer que les dépenses réalisées en Île-de-France et donc exclure celles réalisées en France auprès d'acteurs non-franciliens.

Au niveau des revenus, il a été possible de reconstituer le taux de financement exogène sur la base des informations fournies par Ryder Cup Europe complétées par les éléments provenant de l'enquête spectateurs, notamment pour répartir les revenus provenant d'acteurs français entre franciliens et non-franciliens. *In fine*, le taux de financement exogène retenu dans le cadre de l'étude d'impact économique pour la région Île-de-France s'établit à 92%. Le tableau ci-dessous reprend le détail pour chaque ligne de revenus.

	Île-de-France	France hors Île-de-France et étranger
Recettes marketing et droits TV	0%	100%
Hospitalités	13%	87%
Billetterie	16%	84%
FFGolf	0%	100%
Produits dérivés	16%	84%
Total	8%	92%

Source : Ryder Cup Europe, retraitements CDES et MKTG.

Tableau 13. Taux de financement exogène de Ryder Cup Europe par rapport au territoire francilien

Concernant l'analyse des dépenses, la séparation des dépenses réalisées en France entre celles réalisées en Île-de-France et celles réalisées auprès de prestataires français mais non-franciliens n'était pas détaillée pour chaque ligne. Dans une approche prudente et conservatrice, seules les lignes sur lesquelles des informations fiables étaient disponibles par ailleurs sont prises en considération. Lorsqu'aucune indication quant à la localisation n'était disponible, les dépenses sont affectées hors territoire francilien.

Ainsi, après retraitement, sur les 32,5 millions d'euros dépensés en France par Ryder Cup Europe, un montant de 13,6 millions d'euros a été dépensé auprès de prestataires localisés en Île-de-France. Parmi ceux-ci, on retrouve notamment les prestataires sécurité, une partie des prestataires catering ou encore des prestataires chargés du transport.

Le tableau ci-dessous présente le détail du calcul d'impact primaire concernant les dépenses engagées par Ryder Cup Europe en Île-de-France.

	Ryder Cup Europe
Dépenses totales	67 485 918 €
Dépenses réalisées en Île-de-France	13 610 241 €
Taux de financement exogène	92%
Total impact primaire Ryder Cup Europe	12 498 762 €

Source : Ryder Cup Europe, retraitements CDES.

Tableau 14. Détail de l'impact primaire généré par Ryder Cup Europe sur le territoire francilien

L'impact primaire résultant des dépenses d'organisation engagées par Ryder Cup Europe s'établit donc à 12,5 millions d'euros au niveau de la région Île-de-France.

c. Synthèse

L'impact économique primaire lié à l'organisation de la Ryder Cup – c'est-à-dire les dépenses réalisées en Île-de-France par les différentes parties prenantes ayant été financées grâce à des revenus externes au territoire francilien – s'établit à 19,3 millions d'euros.

Le graphique ci-dessous reprend de façon agrégée les éléments présentés de façon détaillée précédemment pour la FFGolf et Ryder Cup Europe.

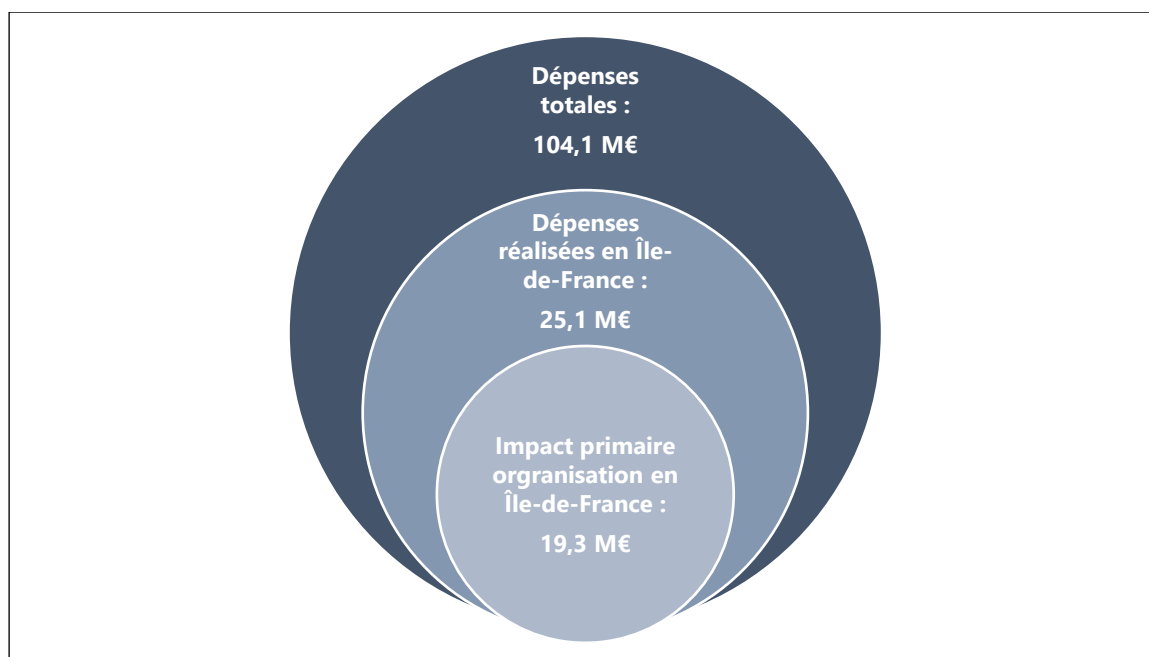


Schéma 12. Synthèse de l'impact primaire lié à l'organisation sur le territoire francilien

2. Impact touristique

a. Spectateurs

L'évaluation de l'impact touristique de la Ryder Cup 2018 au niveau régional nécessite de quantifier l'injection nette de revenus au sein de l'économie de la région Île-de-France. Comme pour le calcul d'impact national, cela implique de tenir compte des dépenses réalisées par les populations étrangères au territoire national. Toutefois, seules les dépenses ayant été effectuées en Île-de-France doivent être comptabilisées. Dans le cadre du calcul d'impact régional, l'ensemble des dépenses réalisées par les Français en région Île-de-France à l'occasion de leur venue à la Ryder Cup 2018 doivent aussi être ajoutées à ces dépenses des étrangers.

Spectateurs grand public

- **Évaluation du nombre de spectateurs uniques**

Dans un premier temps, le même nombre total de spectateurs étrangers grand public que celui identifié pour le calcul d'impact touristique national est retenu pour le calcul d'impact touristique

régional, soit 50 088 individus. La déclinaison selon les principaux groupements de nationalité est également conservée.

Dans un second temps, les Français ne résidant pas en Île-de-France ayant assisté à la compétition sont ajoutés. À partir de l'enquête spectateurs, il est estimé que 56,11% des billets vendus à des Français l'ont été à des non-franciliens. Les données fournies par Ryder Cup Europe permettant de dénombrer 67 051 billets vendus à des Français, 37 623 billets ont donc été vendus à des spectateurs français qui ne sont pas résidents de la région Île-de-France.

En divisant ce nombre de billets par le nombre moyen de jours de présence à la Ryder Cup 2018 des Français non franciliens, soit 1,74 jour, on aboutit à un total de 21 602 spectateurs uniques français ne résidant pas en Île-de-France.

Une fois les visiteurs occasionnels (3,88%) et les *time-switchers* (11,84%) exclus (sur la base des données récoltées dans le cadre de l'enquête), 18 305 spectateurs français grand public ne résidant pas en Île-de-France sont retenus pour le calcul d'impact touristique au niveau régional.

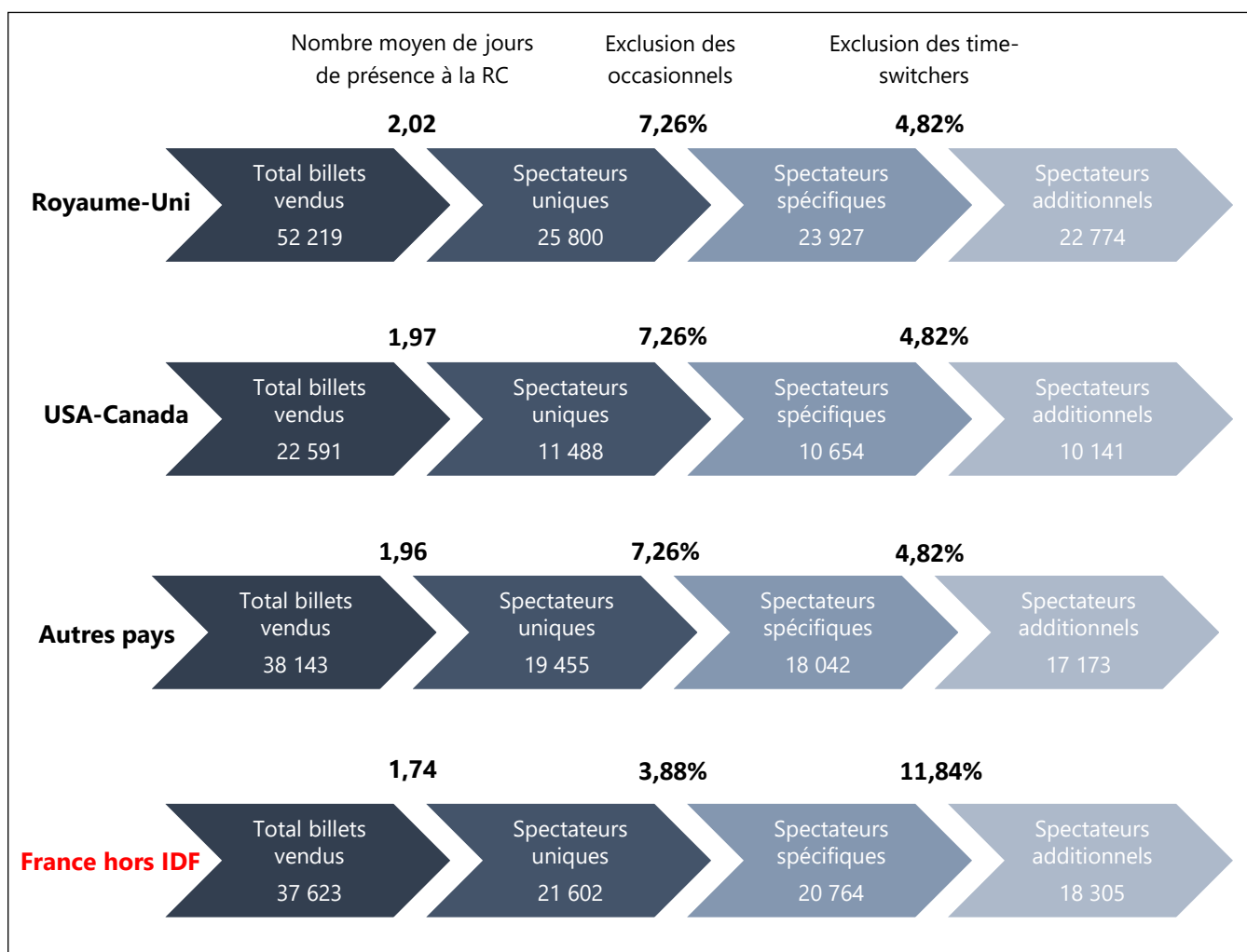
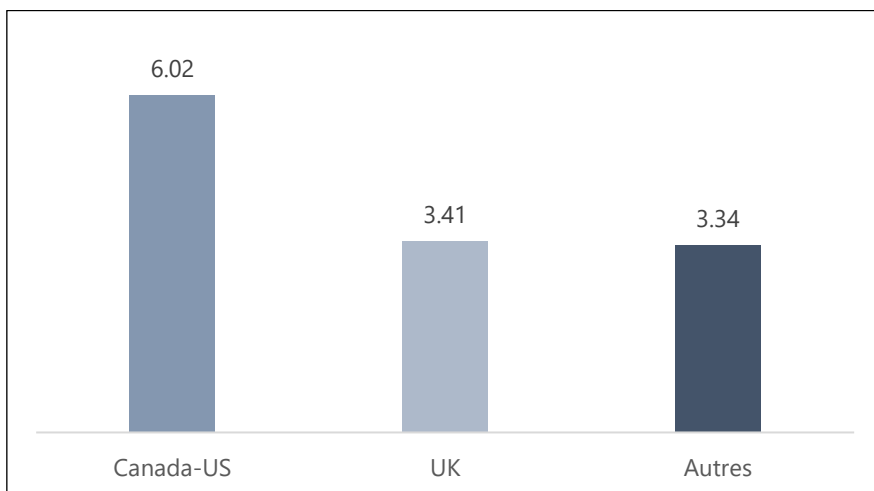


Schéma 13. Synthèse du calcul du nombre de spectateurs grand public pour l'impact touristique au niveau régional

- **Durée moyenne de séjour et panier moyen de dépenses journalières**

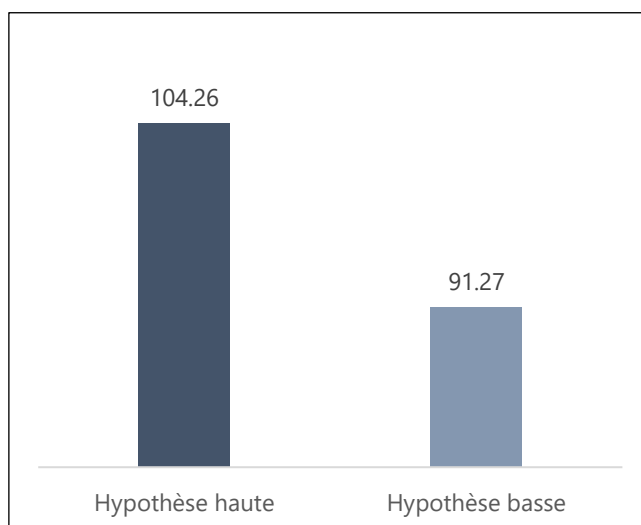
Pour le calcul de l'impact régional, les paniers moyens de dépenses des spectateurs étrangers identifiés pour l'impact national sont conservés, à la fois selon les trois catégories de nationalités et selon les deux hypothèses formulées. Seules les durées moyennes de séjour varient afin de ne tenir compte que du temps passé sur le sol francilien par les spectateurs étrangers à l'occasion de leur venue à la Ryder Cup 2018. L'enquête spectateurs permet d'établir cette durée à 6,02 jours pour les spectateurs Nord-Américains, à 3,41 jours pour les spectateurs Britanniques et à 3,34 jours pour les autres spectateurs étrangers.



Graphique 8. Durée moyenne de séjour en Île-de-France des spectateurs grand public étrangers en jours

Pour déterminer l'impact régional, il convient d'ajouter la durée de séjour et les paniers moyens de dépenses journalières des Français ne résidant pas en Île-de-France. En moyenne, ceux-ci sont restés **1,96 jours** en région Île-de-France à l'occasion de leur venue à la Ryder Cup.

S'agissant des dépenses journalières, le panier moyen est évalué à 91,27 € par jour et par personne dans l'hypothèse basse et à 104,26 € par jour et par personne dans l'hypothèse haute.



Graphique 9. Panier moyen de dépenses des spectateurs grand public français résidant hors Île-de-France en euros

- **Impact primaire spectateurs grand public**

Sur la base de ces données, il est possible de déterminer l'impact touristique primaire de la Ryder Cup 2018 au niveau régional lié à la fréquentation de spectateurs grand public. L'injection est calculée à partir des dépenses réalisées en Île-de-France par les spectateurs étrangers et par les spectateurs Français non-franciliens étant venus assister à la Ryder Cup 2018.

Ainsi, l'impact primaire est mesuré de la façon suivante :

$$\text{[Impact touristique régional = (nombre de spectateurs étrangers + nombre de spectateurs français hors Île-de-France) x durée moyenne de séjour x dépenses/jour/personnes]}$$

À partir de ce calcul, l'impact primaire régional lié à la venue de spectateurs grand public est estimé entre 26,8 (hypothèse basse) et 30,3 millions d'euros (hypothèse haute).

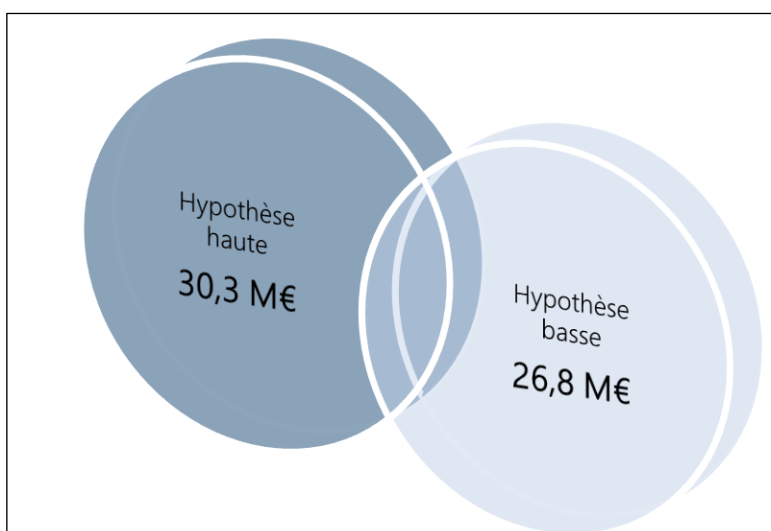


Schéma 14. Impact primaire des spectateurs grand public sur le territoire francilien

Spectateurs hospitalités

- **Évaluation du nombre de spectateurs uniques**

Dans un premier temps, le même nombre total de spectateurs étrangers hospitalités que celui identifié pour le calcul d'impact touristique national est retenu pour le calcul d'impact touristique régional, soit 11 536 individus.

Dans un second temps, les français non-franciliens ayant assisté à la compétition tout en ayant bénéficié de prestations VIP sont ajoutés. Les données transmises par Ryder Cup Europe révèlent que 14 645 spectateurs français ont bénéficié de prestations VIP dans le cadre de leur participation à la Ryder Cup 2018.

En retenant la même part de spectateurs français non franciliens (56,11%) que celle retenue pour l'impact touristique régional grand public et obtenue grâce à l'enquête spectateurs, le nombre de spectateurs français ne résidant pas en région Île-de-France ayant assisté à la Ryder Cup 2018 tout en ayant bénéficié de prestations VIP est estimé à 8 217.

Afin d'obtenir le nombre de spectateurs uniques, le nombre de billets à prestation vendus aux Français non franciliens est divisé par le nombre moyen de jour de présence à la compétition par cette même population, soit 2,53 jours. Ce calcul aboutit à une estimation de 3 242 spectateurs uniques hospitalités ne résidant pas en Île-de-France.

En éliminant les visiteurs occasionnels (3,88%) et les *time-switchers* (12,16%), le nombre total de spectateurs hospitalités français ne résidant pas en Île-de-France est évalué à 2 738 personnes pour le calcul d'impact touristique au niveau régional.

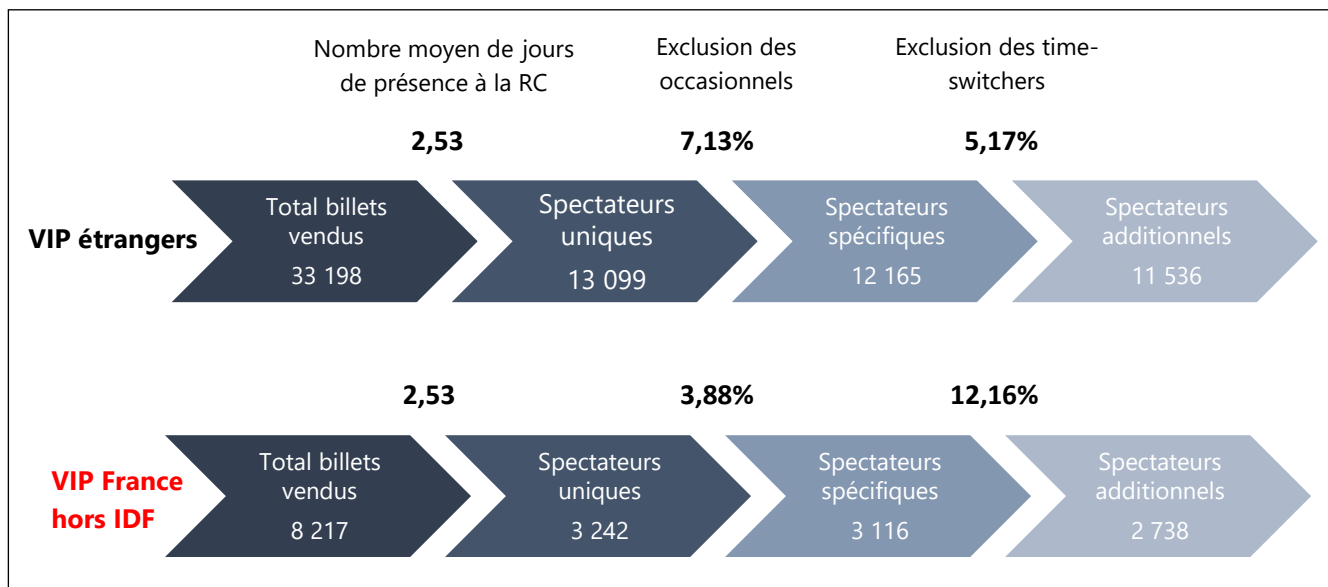


Schéma 15. Synthèse du calcul du nombre de spectateurs hospitalités pour l'impact touristique au niveau régional

- **Durée moyenne de séjour et panier moyen de dépenses journalières**

Les données relatives au panier moyen de dépenses journalières retenues pour le calcul d'impact touristique hospitalités au niveau régional sont identiques à celles utilisées pour l'impact national.

Ainsi, le panier moyen est évalué à 210,14 € dans le cadre de l'hypothèse basse et à 226,72 € dans le cadre de l'hypothèse haute. En ce qui concerne les spectateurs hospitalités français qui ne sont pas résidents de la région Île-de-France, rappelons que l'étude est basée sur des paniers moyens de dépenses journalières (et sur un nombre moyen de jours de présence à la Ryder Cup 2018) similaires pour les raisons méthodologiques explicitées dans la sous-partie relative aux spectateurs hospitalités dans la partie III.B.2. *Impact touristique à l'échelle nationale.*

La durée de séjour évolue quant à elle car il s'agit de déterminer le temps passé par les spectateurs français non-franciliens et par les étrangers en région Île-de-France à l'occasion de leur venue à la Ryder Cup 2018. Notre enquête permet d'établir cette durée à 3,58 jours.

- **Impact primaire spectateurs hospitalités**

Dès lors, et à partir des mêmes modalités de calcul de l'impact primaire régional que pour les spectateurs grand public, l'injection nette de revenus sur le territoire régional provenant des

spectateurs hospitalités est estimée entre 10,7 (hypothèse basse) et 11,6 (hypothèse haute) millions d'euros.

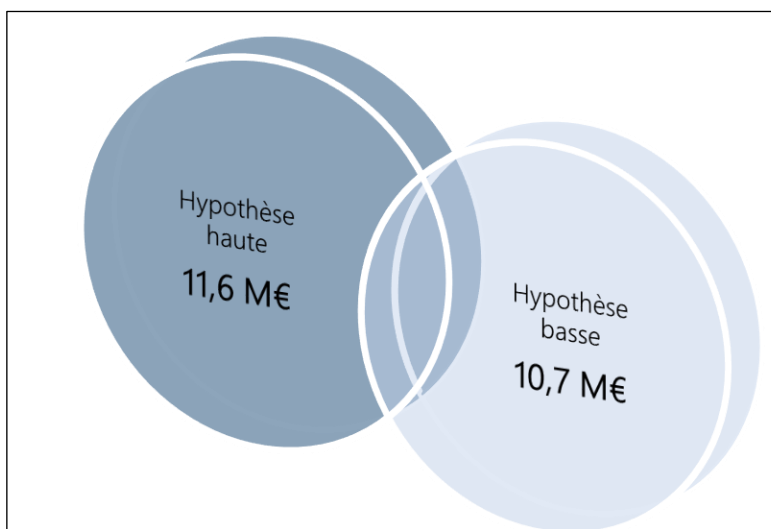


Schéma 16. Impact primaire des spectateurs hospitalités sur le territoire francilien

b. Populations accréditées

• Identification des populations

Sur la base des catégories de populations accréditées présentées précédemment, il s'agit en plus d'identifier la provenance des français afin de pouvoir procéder au calcul d'impact régional. Le tableau ci-dessous indique les populations accréditées retenues et leur répartition géographique.

	Total accrédités étrangers retenus	Total Français non franciliens
Prestataires et fournisseurs	2 841	830
Presse/Médias	1 834	128
Sûreté/Sécurité privée	57	259
Volontaires	584	321
Famille du golf	314	98
Partenaires	140	33
Total	5 770	1 669

Source : Ryder Cup Europe, retraitements CDES et MKTG

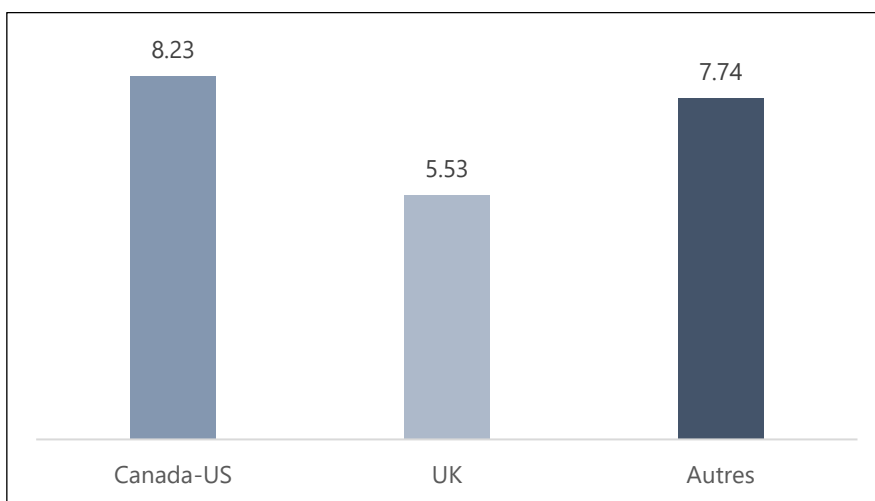
Tableau 15. Présentation des populations accréditées retenues pour l'impact régional

Au total, **7439 personnes accréditées sont retenues dans le cadre du calcul d'impact économique régional** : les 5 770 personnes étrangères retenues précédemment et 1 669 Français ne résidant pas en Île-de-France.

• Impact touristique des volontaires

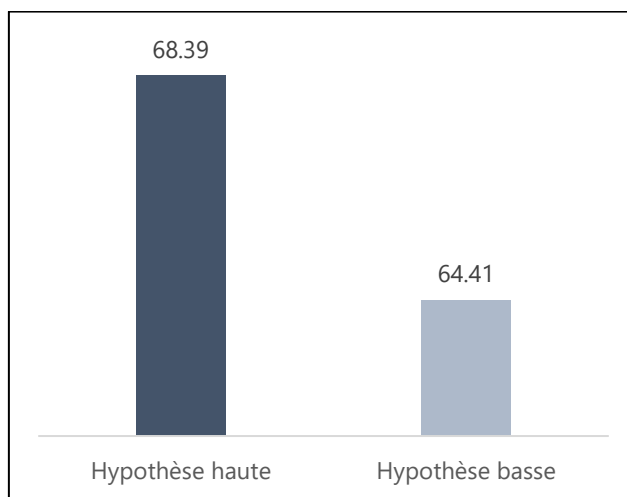
Pour évaluer l'injection nette de revenus provenant des volontaires au sein du territoire régional, il convient tout d'abord de retenir le même nombre de bénévoles étrangers que pour le calcul d'impact national. Les paniers moyens de dépenses sont conservés. Seules les durées de séjour évoluent puisqu'il s'agit de déterminer le temps passé en région Île-de-France par les étrangers

à l'occasion de leur participation à la Ryder Cup 2018 en tant que volontaires. Cette durée est estimée à **8,23 jours pour les Nord-Américains**, à **5,53 jours pour les Britanniques** et à **7,74 jours pour les volontaires originaires d'autres pays étrangers**.



Graphique 10. Durée moyenne de séjour en Île-de-France des volontaires en jours

Les volontaires français ne résidant pas en Île-de-France sont ensuite ajoutés. L'enquête auprès des volontaires permet d'estimer que 48,87% des Français n'étaient pas domiciliés en Île-de-France, soit 321 personnes. La durée moyenne de séjour de ces derniers en région Île-de-France s'élève à **6,87 jours**. Par ailleurs, leur panier moyen est estimé à 64,41 € par jour et par personne dans le cadre de l'hypothèse basse et à 68,39 € par jour et par personne dans le cadre de l'hypothèse haute.



Graphique 11. Panier moyen de dépenses des volontaires français résidant hors Île-de-France en euros

Les modalités de calcul de l'impact primaire étant identiques à celles présentées plus haut, l'injection nette de revenus sur le territoire régional provenant des volontaires est évaluée entre **488 114 euros (hypothèse basse)** et **515 545 euros (hypothèse haute)**.

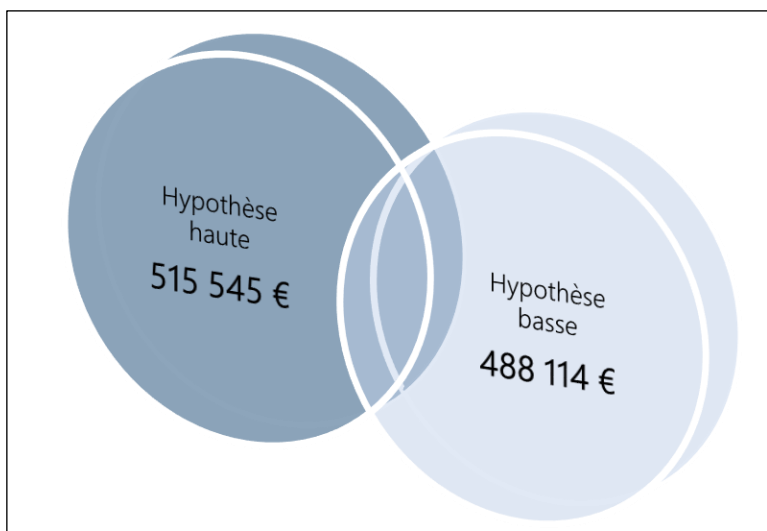


Schéma 17. Impact primaire des volontaires sur le territoire francilien

- **Impact touristique des autres populations**

Comme précédemment, les populations accréditées hors volontaires sont retenues dans cette partie, ce qui représente un total de 6 534 personnes.

Pour établir l'impact provenant des dépenses de ces personnes accréditées, les mêmes types d'hypothèses que précédemment sont formulés concernant :

- **Les durées de séjour** pour lesquelles, faute d'informations plus fiables, est faite l'hypothèse que ces populations accréditées résident toutes en Île-de-France pour la totalité de leur séjour ;
- **Les paniers moyens de dépenses journalières.**

Sur ces bases, l'impact primaire provenant de ces autres populations accréditées s'établit entre **6,3 et 7,3 millions d'euros** selon les hypothèses retenues et se répartit entre les populations selon les informations figurant dans le tableau ci-dessous.

	Impact régional Hypothèse basse	Impact régional Hypothèse haute
Prestataires et fournisseurs	3 664 860 €	4 274 580 €
Presse/Médias	2 100 275 €	2 473 450 €
Sûreté/Sécurité privée	231 244 €	255 632 €
Famille du golf	204 466 €	238 309 €
Partenaire	87 725 €	102 550 €
Total	6 288 570 €	7 344 521 €

Tableau 16. Impact touristique primaire sur le territoire francilien des autres populations accréditées

c. Synthèse impact touristique primaire

Sur la base de l'ensemble des éléments présentés successivement, l'impact touristique primaire régional résultant de l'organisation de la Ryder Cup s'établit entre **44,3 et 49,7 millions d'euros** selon le scénario retenu.

Le tableau ci-dessous fournit la répartition de l'impact touristique en fonction des différentes catégories de visiteurs.

	Hypothèse basse (en M€)	Hypothèse haute (en M€)
Spectateurs grand public	26,8	30,3
Spectateurs hospitalités	10,7	11,6
Volontaires	0,5	0,5
Autres populations accréditées	6,3	7,3
Total	44,3	49,7

Tableau 17. Impact touristique primaire au niveau régional

B. IMPACT ÉCONOMIQUE TOTAL

1. Impact économique primaire

L'impact économique primaire régional de la Ryder Cup, c'est-à-dire l'injection nette de revenus au sein de l'économie de la région Île-de-France, s'établit **entre 63,6 et 69 millions d'euros** selon le scénario retenu. Ce montant se compose de :

- **L'impact lié à l'organisation** du fait des dépenses de RCE (12,5 M€) et de la FFGolf (6,8 M€), soit au total 19,3 M€ ;
- **L'impact touristique** du fait de la venue de visiteurs extérieurs (étrangers et Français non franciliens) dans le cadre de la Ryder Cup compris entre 44,3 et 49,7 M€.

2. Impact économique total

Comme présenté dans partie I. *Rappels méthodologiques*, l'impact économique total de la Ryder Cup est obtenu par l'application d'un multiplicateur keynésien à l'impact économique primaire. Ce multiplicateur permet ainsi d'évaluer l'activité économique secondaire résultant de l'injection initiale de revenus. La valeur retenue pour le multiplicateur régional s'établit à 1,5.

Sur ces bases, l'impact économique total de la Ryder Cup au niveau de la région Île-de-France s'établit **entre 95,4 et 103,5 M€**.

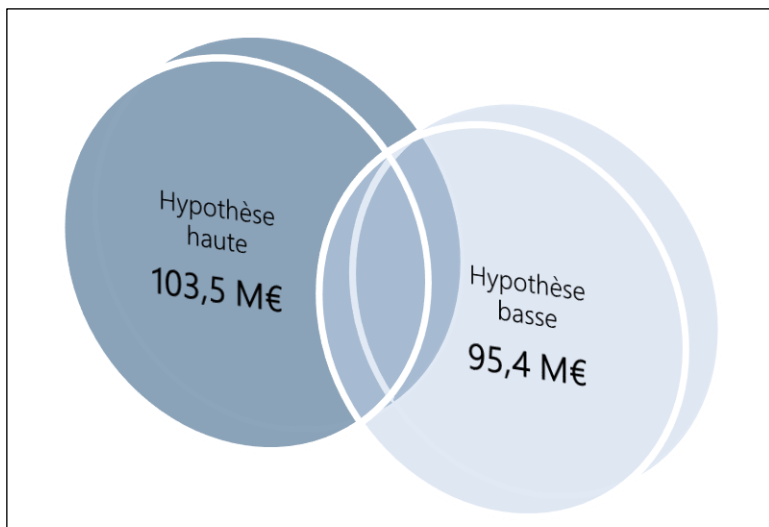


Schéma 18. Montant de l'impact économique total sur le territoire francilien

Le montant de l'impact secondaire, c'est-à-dire des effets indirects et induits nés de l'injection initiale de revenus au sein de l'économie francilienne, s'établit entre 31,8 et 34,5 millions d'euros.

	Hypothèse basse (M€)	Hypothèse haute (M€)
Impact primaire	63,6	69,0
Impact secondaire	31,8	34,5
Impact total	95,4	103,5

Tableau 18. Décomposition de l'impact économique total sur le territoire francilien

V. IMPACT ÉCONOMIQUE LOCAL

A. IMPACT PRIMAIRE

L'analyse de l'impact local diffère également de celle de l'impact régional dans la mesure où l'on réduit à nouveau le territoire de référence, en passant de l'Île-de-France à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY). Ainsi, des dépenses qui n'étaient pas incluses au titre de l'effet de substitution – comme celles des spectateurs français résidant à Paris intra-muros par exemple – seront désormais considérées comme de nature à générer une injection de revenus. En revanche, le territoire étant nettement plus restreint, les fuites seront également potentiellement plus importantes.

Pour déterminer l'impact de la Ryder Cup à l'échelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, il faut ainsi intégrer :

- **Les dépenses d'organisation réalisées par les différentes parties prenantes à SQY et ayant fait l'objet d'un financement grâce à des revenus provenant d'acteurs étrangers et français non-résidents ou non-domiciliés sur le territoire saint-quentinois ;**
- **Les dépenses des visiteurs étrangers et des Français ne résidant dans la Communauté d'Agglomération SQY.**

1. Impact lié à l'organisation

a. FFGolf

L'analyse de l'impact local résultant de l'activité de la FFGolf dans le cadre de la Ryder Cup a conduit, tel que précédemment, à identifier la provenance des revenus mobilisés et la destination des dépenses réalisées.

Du point de vue des revenus, l'analyse des ressources de la FFGolf fait apparaître un taux de financement externe, c'est-à-dire la part de ses revenus ne provenant pas d'acteurs localisés à SQY, de 93% en moyenne.

Les échanges menés avec les équipes de la Fédération au cours de la mission ont permis d'avoir une vision très fine de la localisation des dépenses de la FFGolf. Comme pour l'impact régional, l'ensemble des sommes engagées par la Fédération dans le cadre de la Ryder Cup sont intégrées à l'analyse. Il apparaît *in fine* qu'une part relativement limitée des dépenses a bénéficié au tissu économique saint-quentinois, les prestataires mobilisés étant dans leur majorité domiciliés ailleurs en Île-de-France ou en France.

Ainsi, moins d'un million d'euros ont été dépensés localement dans le cadre des opérations financées par la FFGolf. Le tableau ci-après reprend la décomposition du calcul d'impact primaire.

	FFGolf
Dépenses totales	36 647 527 €
Dépenses réalisées à SQY	839 975 €
Taux de financement exogène	93%
Total impact primaire FFGolf	777 317 €

Source : FFGolf, retraitements CDES et MKTG

Tableau 19. Détail de l'impact primaire généré par la FFGolf au plan local

L'impact primaire résultant des dépenses d'organisation engagées par la FFGolf s'établit donc à 777 317 euros au niveau de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

b. Ryder Cup Europe

L'évaluation de l'impact lié à l'organisation provenant de Ryder Cup Europe a nécessité une approche différente de l'impact régional puisqu'il s'agissait de :

- **Modifier le taux de financement exogène** en intégrant à la fois les revenus provenant d'acteurs étrangers et ceux provenant d'acteurs français non saint-quentinois ;
- **N'intégrer que les dépenses réalisées à SQY** et donc exclure celles réalisées en France mais auprès d'acteurs non saint-quentinois.

Comme pour le niveau régional, l'évaluation du taux de financement exogène s'est appuyée à la fois sur les informations fournies par Ryder Cup Europe et sur les données récoltées dans le cadre de l'enquête spectateurs. Sur ces bases, le taux de financement exogène retenu dans le cadre de l'étude d'impact économique pour SQY s'établit à 99%. Cette proportion pourrait apparaître surprenante mais elle n'est que la traduction du fait que les acteurs saint-quentinois (sponsors, spectateurs) n'ont contribué que de façon très marginale aux revenus de Ryder Cup Europe.

Au niveau de l'analyse des dépenses, l'information mise à disposition de notre équipe souffrait d'un manque de précision qui a limité l'analyse. Comme pour l'évaluation de l'impact régional, seuls les lignes sur lesquelles des informations précises étaient disponibles ont été prises en compte. Lorsqu'aucune indication quant à la localisation n'était disponible, les dépenses ont été affectées en dehors de SQY. Cette approche est à la fois prudente et conservatrice tout en étant proche de la réalité puisque, comme le montrent les éléments récoltés par ailleurs (notamment dans le cadre de l'étude d'impact social), le recours à des prestataires locaux par SQY s'est avéré extrêmement marginal.

Ainsi, après retraitement, sur les 13,6 millions d'euros dépensés en Île-de-France par Ryder Cup Europe, un montant de 2,5 millions d'euros est dépensé auprès de prestataires localisés à SQY. Parmi ceux-ci, on retrouve notamment Lenôtre dont le siège social est basé à Plaisir, commune membre de l'agglomération.

Le tableau ci-dessous présente le détail du calcul d'impact primaire concernant les dépenses engagées par Ryder Cup Europe à SQY.

	Ryder Cup Europe
Dépenses totales	67 485 918 €
Dépenses réalisées à Saint-Quentin-en-Yvelines	2 500 000 €
Taux de financement exogène	99%
Total impact primaire Ryder Cup Europe	2 485 933 €

Source : Ryder Cup Europe, retraitements CDES et MKTG.

Tableau 20. Détail de l'impact primaire généré par Ryder Cup Europe sur le territoire de SQY

L'impact primaire résultant des dépenses d'organisation engagées par Ryder Cup Europe s'établit donc à 2,5 millions d'euros au niveau de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

c. Synthèse

L'impact économique primaire local lié à l'organisation de la Ryder Cup – c'est-à-dire les dépenses réalisées à Saint-Quentin-en-Yvelines par les différentes parties prenantes ayant été financées grâce à des revenus externes au territoire saint-quentinois – s'établit à 3,26 millions d'euros.

Le graphique ci-dessous reprend de façon agrégée les éléments présentés de façon détaillée précédemment pour la FFGolf et Ryder Cup Europe.

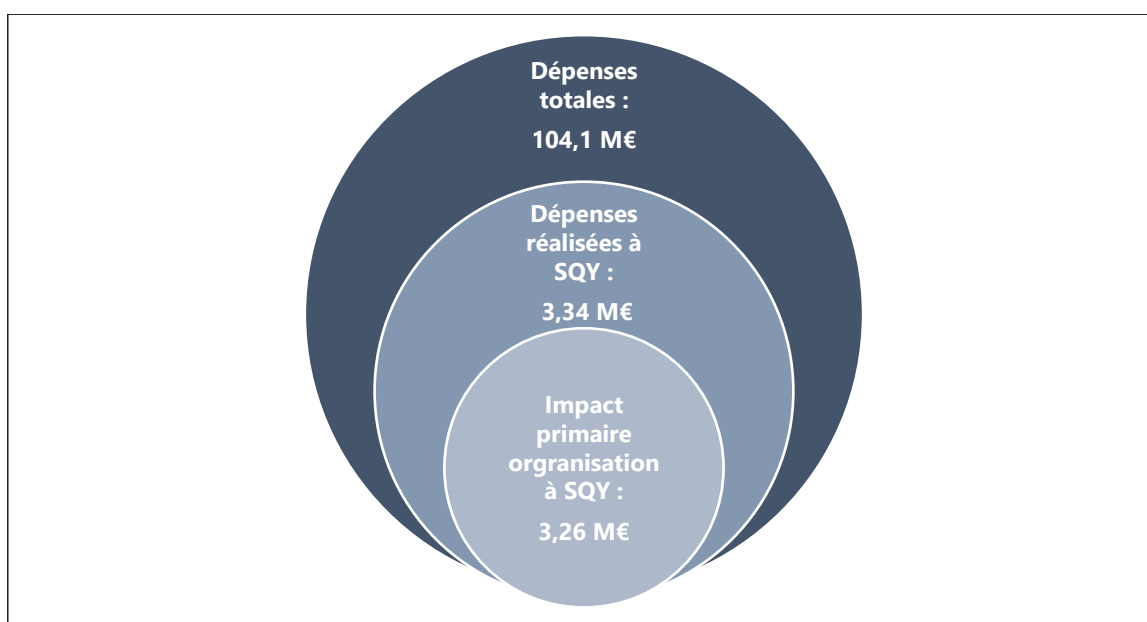


Schéma 19. Synthèse de l'impact primaire lié à l'organisation sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yveline

2. Impact touristique

a. Spectateurs

L'évaluation de l'impact touristique de la Ryder Cup 2018 au niveau local nécessite de quantifier l'injection nette de revenus au sein de l'économie de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Comme pour le calcul d'impact régional, cela implique de tenir compte à la fois :

- Des dépenses réalisées par les visiteurs résidant à l'étranger.
- Des dépenses réalisées par les visiteurs français ne résidant pas en région Île-de-France.
- Des dépenses réalisées par les visiteurs franciliens ne résidant pas au sein de SQY.

Seules les dépenses ayant été effectuées au sein de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines doivent être comptabilisées, les dépenses ayant été réalisées ailleurs (en Île-de-France ou en France) ne constituant pas une injection de revenus au sein de l'économie locale.

Spectateurs grand public

- **Évaluation du nombre de spectateurs uniques**

Le même nombre total de spectateurs grand public que celui identifié pour le calcul d'impact touristique régional est retenu pour le calcul d'impact touristique local, soit 50 088 spectateurs étrangers et 18 305 spectateurs français ne résidant pas en Île-de-France.

Les franciliens ayant assisté à la compétition et ne résidant pas à SQY sont ensuite ajoutés. Pour rappel, les données transmises par Ryder Cup Europe permettent d'évaluer le nombre de billets grand public vendus à des Français à 67 051 personnes. Parmi ces billets, 56,11%, soit 37 623 billets, avaient été acquis par des Français ne résidant pas en Île-de-France. Par conséquent, 29 429 billets grand public étaient détenus par des résidents franciliens. L'enquête spectateurs permet ensuite d'estimer que 93,11% des billets vendus à des franciliens l'ont été à des personnes ne résidant pas à SQY, ce qui correspond à 27 402 billets.

Pour obtenir le nombre de spectateurs uniques, le nombre de billets vendus est rapporté au nombre moyen de jours de présence à la Ryder Cup 2018 des franciliens ne résidant pas à SQY, soit 1,57 jours. 17 451 spectateurs uniques provenant d'Île-de-France mais n'étant pas domiciliés dans la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ont donc assisté à l'événement.

Une fois les visiteurs occasionnels (5,65%) ainsi que les *time-switchers* (6,43%) supprimés (sur la base des informations récoltées dans le cadre de l'enquête spectateurs), 15 407 spectateurs franciliens grand public ne résidant pas à Saint-Quentin-en-Yvelines sont retenus pour le calcul d'impact touristique au niveau local.

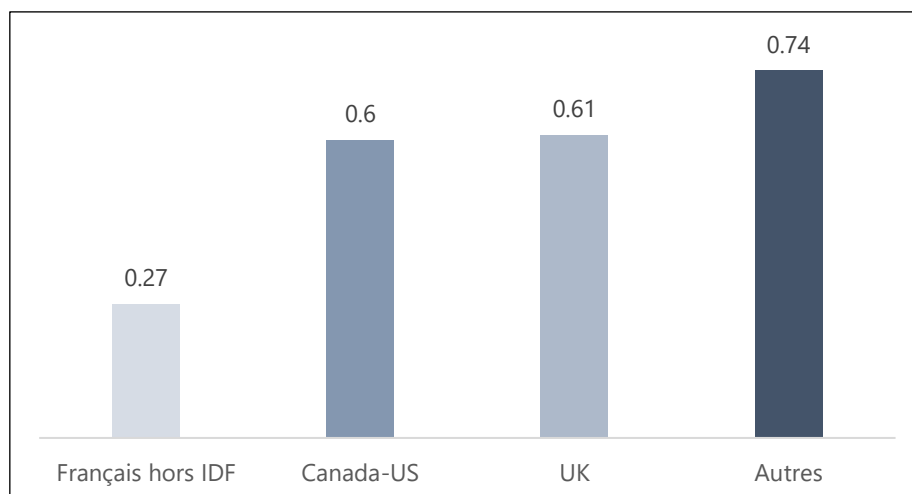


Schéma 20. Synthèse du calcul du nombre de spectateurs grand public pour l'impact touristique au niveau local

- **Durée moyenne de séjour et panier moyen de dépenses journalières**

Pour le calcul de l'impact local, les paniers moyens de dépenses journalières des spectateurs français ne résidant pas en région Île-de-France ainsi que des spectateurs étrangers identifiés pour l'impact régional sont conservés, à la fois selon les trois catégories de nationalités et selon les deux hypothèses formulées. Seules les durées moyennes de séjour varient afin de ne tenir compte que des dépenses réalisées sur le territoire de SQY.

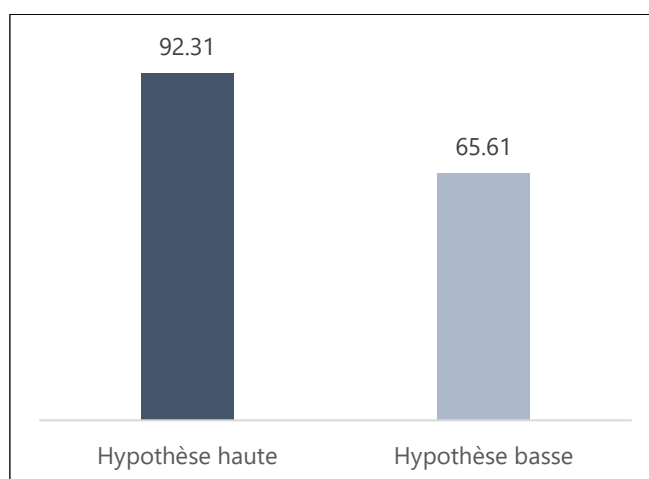
L'enquête auprès des spectateurs permet d'établir cette durée à 0,60 jour pour les spectateurs nord-américains, à 0,61 jour pour les spectateurs britanniques, à 0,74 jour pour les autres spectateurs étrangers et à 0,27 jour pour les français non-franciliens. Ces valeurs relativement faibles témoignent du fait que les différentes catégories de visiteurs grand public ont plutôt logé en dehors du territoire saint-quentinois, limitant ainsi l'impact local.



Graphique 12. Durée moyenne de séjour des spectateurs grand public à SQY en jours

Pour déterminer l'impact local, il convient d'ajouter la durée de séjour et les paniers moyens de dépenses journalières des franciliens ne résidant pas SQY.

- À propos de la durée de séjour, et au regard de notre enquête, il est supposé que les visiteurs franciliens ne résidant pas à SQY sont des **spectateurs excursionnistes**, c'est-à-dire n'ayant pas séjourné hors de chez eux pour assister à la Ryder Cup. Ainsi, la dépense moyenne journalière de ces visiteurs a été affectée au nombre de jours de présence à la Ryder Cup 2018, soit 1,57 jours en moyenne.
- Concernant les dépenses journalières, les visiteurs franciliens ne résidant pas SQY ont dépensé en moyenne 65,61 € par jour en retenant l'hypothèse basse et 92,31 € par jour en retenant l'hypothèse haute.



Graphique 13. Panier moyen de dépenses des franciliens hors saint-quentinois en euros

• Impact primaire spectateurs grand public

Sur la base de ces données, il est possible de déterminer l'impact touristique primaire de la Ryder Cup 2018 au niveau de SQY. Celui-ci est calculé à partir des dépenses réalisées à Saint-Quentin-

en-Yvelines par les spectateurs extérieurs au territoire saint-quentinois c'est-à-dire les étrangers et les Français ne résidant pas à SQY. Ainsi, l'impact primaire est mesuré de la façon suivante :

$$[\text{Impact touristique local} = (\text{nombre de spectateurs étrangers} + \text{nombre de spectateurs français hors Saint-Quentin-en-Yvelines}) \times \text{durée moyenne de séjour} \times \text{dépenses/jour/personnes}]$$

À partir de ce calcul, l'injection nette de revenus par les spectateurs grand public sur le territoire de SQY est estimée entre 6,1 (hypothèse basse) et 7,3 (hypothèse haute) millions d'euros.

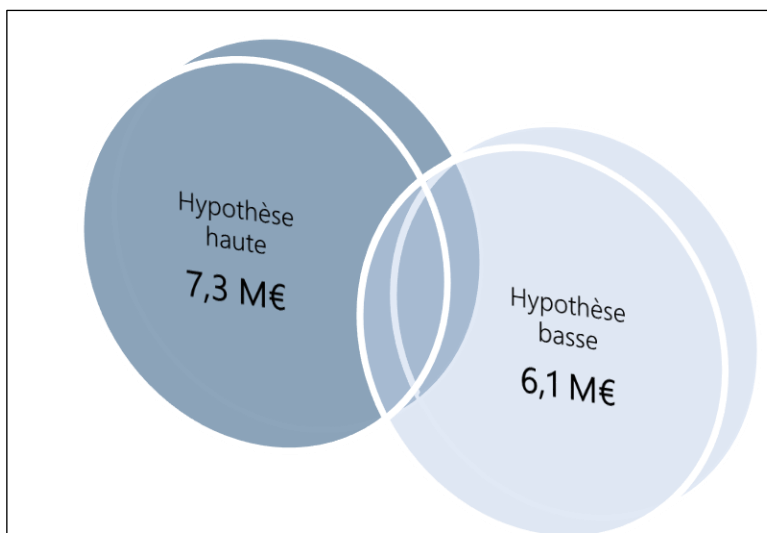


Schéma 21. Impact touristique primaire des spectateurs grand public sur le territoire de SQY

Spectateurs hospitalités

- **Évaluation du nombre de spectateurs uniques**

Le même nombre total de spectateurs hospitalités que celui identifié pour le calcul d'impact touristique régional est retenu pour le calcul d'impact touristique local, soit 11 536 spectateurs étrangers et 2 738 spectateurs français ne résidant pas en Île-de-France.

Les franciliens ayant assisté à la compétition et ne résidant pas à SQY sont ensuite ajoutés. Pour rappel, les données transmises par Ryder Cup Europe permettent d'évaluer le nombre de spectateurs hospitalités français à 14 645 personnes. Par le biais de l'enquête spectateurs, il a été possible de déterminer que, parmi ces personnes, 56,11%, soit 8 217 personnes, étaient des Français ne résidant pas en Île-de-France. Par conséquent, on comptabilise 6 428 spectateurs hospitalités franciliens. 93,11% des billets vendus à des franciliens l'ont été à des personnes ne résidant pas à Saint-Quentin-en-Yvelines, ce qui correspond donc à 5 985 individus.

Pour obtenir le nombre de spectateurs uniques, ce nombre de billets vendus est divisé par le nombre moyen de jours de présence à la Ryder Cup 2018 des franciliens ne résidant pas à SQY, soit 2,53 jours. 2 361 spectateurs uniques provenant d'Île-de-France mais n'étant pas domiciliés à SQY ont ainsi assisté à l'événement.

Une fois les visiteurs occasionnels (5,73%) ainsi que les *time-switchers* (6,80%) supprimés (sur la base des informations récoltées dans le cadre de notre enquête en ligne), 2 075 spectateurs hospitalités domiciliés en Île-de-France mais ne résidant pas à SQY sont retenus pour le calcul d'impact touristique au niveau local.

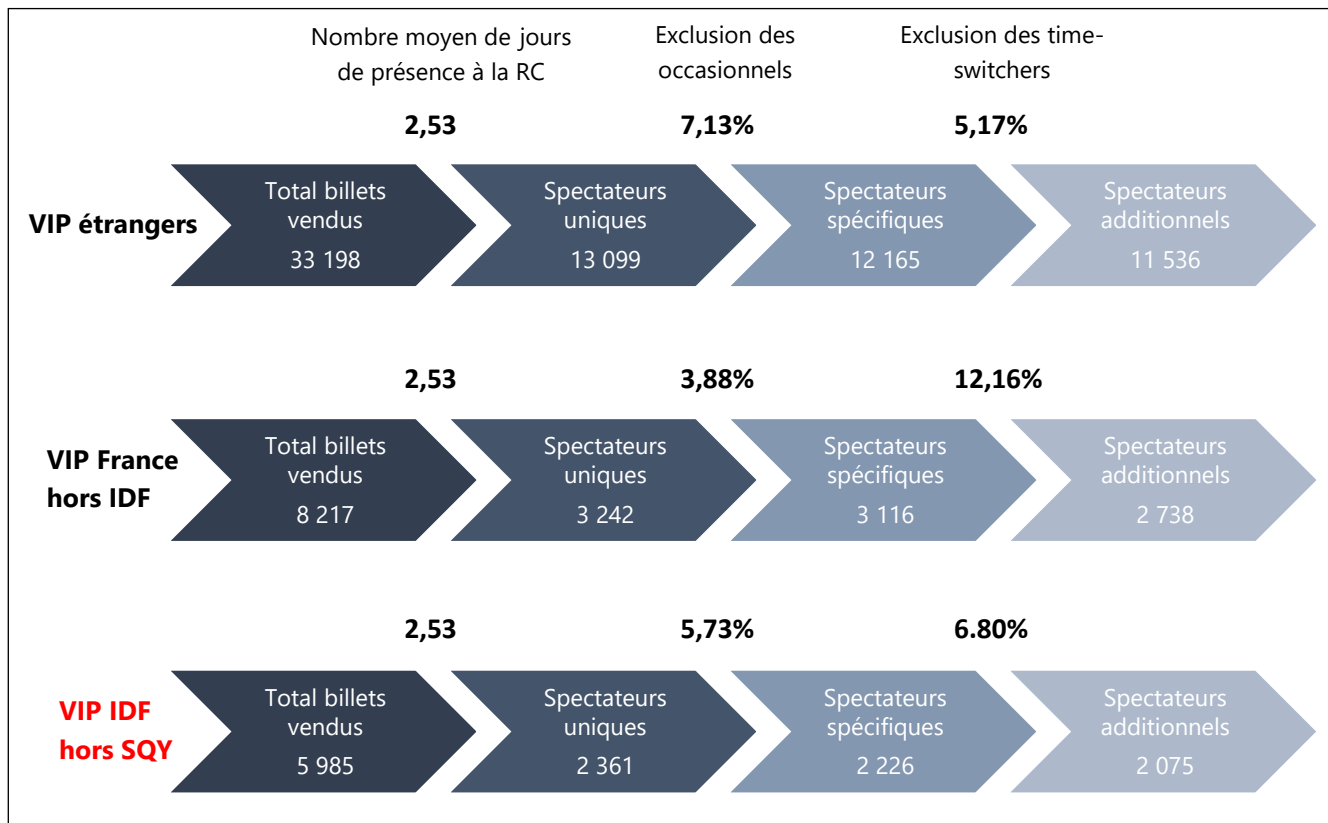


Schéma 22. Synthèse du calcul du nombre de spectateurs hospitalités pour le calcul d'impact touristique au niveau local

- **Durée moyenne de séjour et panier moyen de dépenses journalières**

Les données relatives au panier moyen de dépenses journalières retenues pour le calcul d'impact touristique des spectateurs hospitalités au niveau local sont identiques à celles utilisées pour l'impact régional. **Ainsi, le panier moyen est évalué à 210,14 € dans le cadre de l'hypothèse basse et à 226,72 € dans le cadre de l'hypothèse haute.**

La durée de séjour évolue quant à elle afin de ne tenir compte que des dépenses réalisées localement par les différentes catégories de visiteurs extérieures au territoire local :

- Concernant les spectateurs étrangers et les spectateurs français n'étant pas domiciliés en Île-de-France, l'enquête spectateur permet d'établir que leur durée moyenne de séjour sur le sol de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est de **0,69 jour**.
- Concernant les spectateurs franciliens ne résidant pas à SQY, comme précédemment, il est supposé qu'il s'agit de **spectateurs excursionnistes**, c'est-à-dire ne séjournant pas hors de chez eux à l'occasion de la Ryder Cup. C'est le

nombre de jours de participation à la Ryder Cup 2018, soit 2,53 jours, qui est donc retenu.

- **Impact primaire spectateurs hospitalités**

Dès lors, et à partir des mêmes modalités de calcul de l'impact primaire régional que pour les spectateurs hospitalités, l'injection nette de revenus sur le territoire de SQY provenant des spectateurs hospitalités est estimée entre 3,2 (hypothèse basse) et 3,4 (hypothèse haute) millions d'euros.

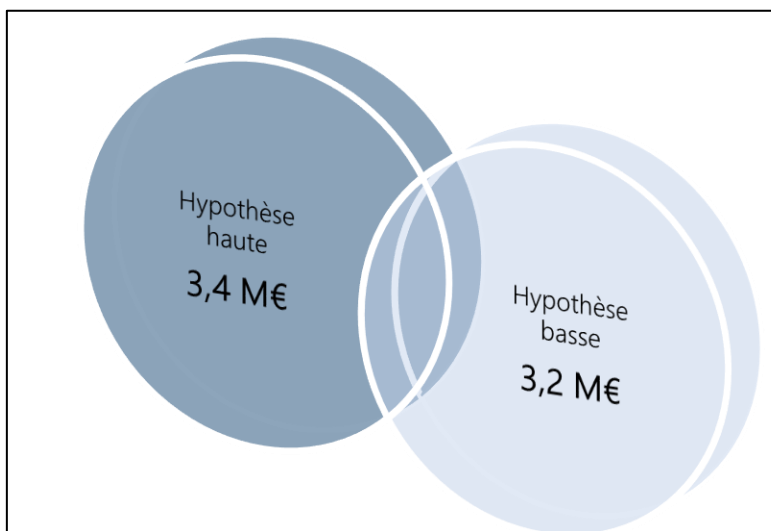


Schéma 23. Impact touristique primaire des spectateurs hospitalités sur le territoire de SQY

b. Populations accréditées

- **Identification des populations**

Sur la base des catégories de populations accréditées présentées précédemment, il convient d'identifier la provenance des Français afin de pouvoir procéder au calcul d'impact local. Le tableau ci-après indique les populations accréditées retenues et leur répartition géographique.

	Total étrangers	Total français non franciliens	Total IDF non SQY
Prestataires et fournisseurs	2 841	830	2 989
Presse/Médias	1 834	128	288
Sûreté/Sécurité privée	57	259	932
Volontaires	584	657	307
Famille du golf	314	98	92
Partenaire	140	33	132
Autorités publiques	-	0	15
Sûreté/Sécurité publique	-	0	287
Total	5 770	2 005	4 735

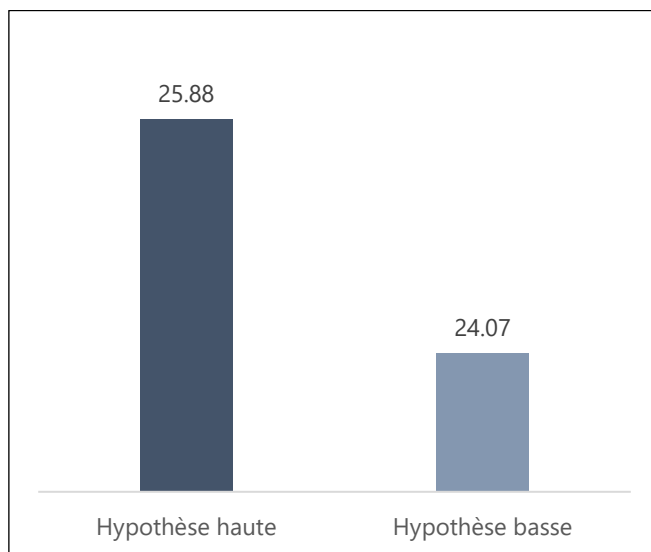
Source : RCE, retraitements CDES

Tableau 21. Présentation des populations accréditées retenues pour l'impact local

- **Impact touristique des volontaires**

Pour évaluer l'injection nette de revenus provenant des volontaires au sein du territoire local, le même nombre de volontaires étrangers que précédemment, d'une part, ainsi que le même nombre de volontaires français non-domiciliés en région Île-de-France, d'autre part, sont retenus. Afin d'apprécier l'impact local, il convient également de prendre en compte les dépenses des volontaires franciliens qui ne résident pas sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines. Ces derniers représentent 91,39% des volontaires franciliens, soit 307 personnes.

Le panier moyen de ces volontaires franciliens non domiciliés à SQY est évalué à 24,07 € selon notre hypothèse basse et de 25,88 € selon notre hypothèse haute.

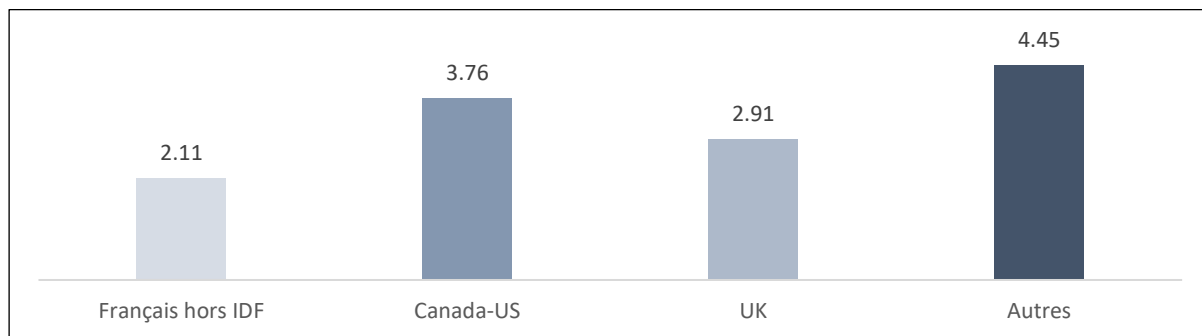


Graphique 14. Panier moyen de dépenses des volontaires franciliens résidant hors SQY en euros

Concernant les durées de séjour, il convient d'identifier le nombre de jours passés par les volontaires sur le territoire de SQY.

Pour les Franciliens n'étant pas domiciliés à SQY, l'hypothèse de **spectateurs excursionnistes** est conservée. C'est donc le nombre moyen de jours de volontariat qui est pris en compte, à savoir 5,95 jours.

Concernant les volontaires étrangers et français ne résidant pas en Île-de-France, l'enquête bénévoles conduit aux estimations suivantes : 3,76 jours pour les Nord-Américains, 2,91 jours pour les Britanniques, 4,45 jours pour les autres étrangers et 2,11 jours pour les Français non franciliens.



Graphique 15. Durée moyenne de séjour à Saint-Quentin-en-Yvelines des volontaires franciliens résidant hors SQY en jours

Les modalités de calcul de l'impact primaire étant identiques à celles présentées ci-dessus, l'injection nette de revenus sur le territoire de SQY provenant des volontaires est estimée entre 267 746 euros (hypothèse basse) et 283 614 euros (hypothèse haute).

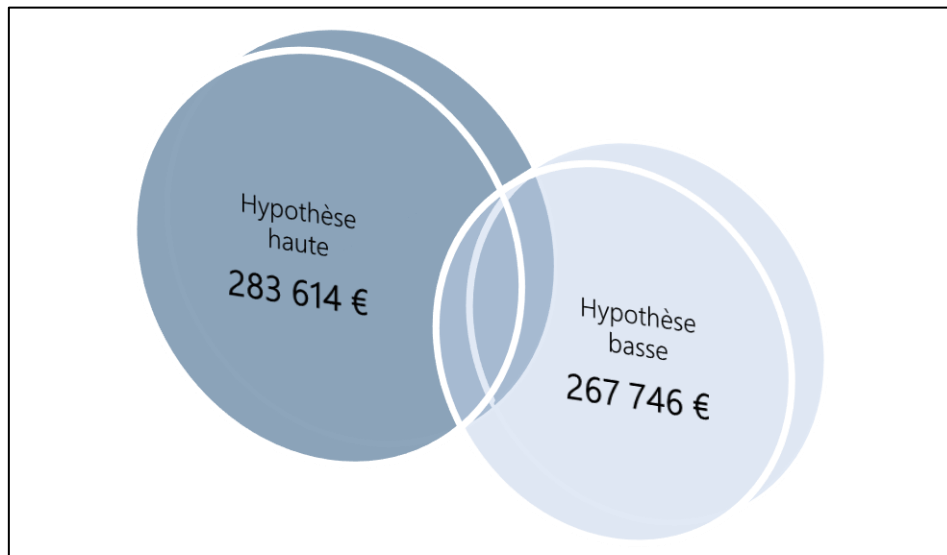


Schéma 24. Impact touristique primaire des volontaires sur le territoire de SQY

- **Impact touristique des autres populations accréditées**

Comme précédemment, seules les populations accréditées hors volontaires sont retenues dans cette partie, ce qui représente un total de 11 269 personnes.

Pour établir l'impact provenant des dépenses de ces personnes accréditées, les mêmes types d'hypothèses que précédemment sont formulées concernant :

- **Les durées de séjour** qui, comme pour les autres catégories de visiteurs, sont ajustées pour ne tenir compte que des dépenses réalisées sur le territoire de SQY ;
- **Les paniers moyens de dépenses journalières.**

Sur ces bases, l'impact primaire provenant de ces autres populations accréditées s'établit entre **2,4 et 3,1 millions d'euros** selon les hypothèses retenues et se répartit entre les populations selon les informations figurant dans le tableau ci-dessous.

	Impact SQY Hypothèse basse	Impact SQY Hypothèse haute
Prestataires et fournisseurs	1 400 038 €	1 882 170 €
Presse/Médias	659 770 €	800 639 €
Sûreté/Sécurité privée	162 702 €	263 255 €
Famille du golf	66 033 €	80 802 €
Partenaire	32 957 €	44 011 €
Autorités publiques	750 €	1 500 €
Sûreté/Sécurité publique	28 700 €	57 400 €
Total	2 350 949 €	3 129 777 €

Tableau 22. Impact primaire sur le territoire de SQY des autres populations accréditées

c. Synthèse impact touristique primaire

Sur la base de l'ensemble des éléments présentés successivement, l'impact touristique primaire au niveau de SQY résultant de l'organisation de la Ryder Cup s'établit entre **11,9 et 14,1 millions d'euros** selon le scénario retenu.

Le tableau ci-dessous fournit la répartition de l'impact touristique en fonction des différentes catégories de visiteurs.

	Hypothèse basse (en M€)	Hypothèse haute (en M€)
Spectateurs grand public	6,1	7,3
Spectateurs hospitalités	3,2	3,4
Volontaires	0,3	0,3
Autres populations accréditées	2,4	3,1
Total	11,9	14,1

Tableau 23. Synthèse de l'impact touristique primaire sur le territoire de SQY

B. IMPACT ÉCONOMIQUE TOTAL

1. Impact économique primaire

L'impact économique primaire de la Ryder Cup, c'est-à-dire l'injection nette de revenus au sein de l'économie de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, s'établit entre 15,2 et 17,4 millions d'euros selon le scénario retenu.

Ce montant se compose de :

- **L'impact lié à l'organisation** du fait des dépenses de Ryder Cup Europe (2,5 M€) et de la FFGolf (0,8 M€) soit au total 3,3 M€ ;
- **L'impact touristique** du fait de la venue de visiteurs extérieurs (étrangers et français ne résidant pas à SQY) dans le cadre de la Ryder Cup compris entre 11,9 et 14,1 M€.

2. Impact économique total

Comme présenté dans la partie I. *Rappels méthodologiques*, l'impact économique total de la Ryder Cup est obtenu par l'application d'un multiplicateur keynésien à l'impact économique primaire. Ce multiplicateur permet ainsi d'évaluer l'activité économique secondaire résultant de l'injection initiale de revenus. La valeur retenue pour le multiplicateur local s'établit à 1,37.

Sur ces bases, l'impact économique total de la Ryder Cup sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines s'établit entre 20,8 et 23,8 millions d'euros.

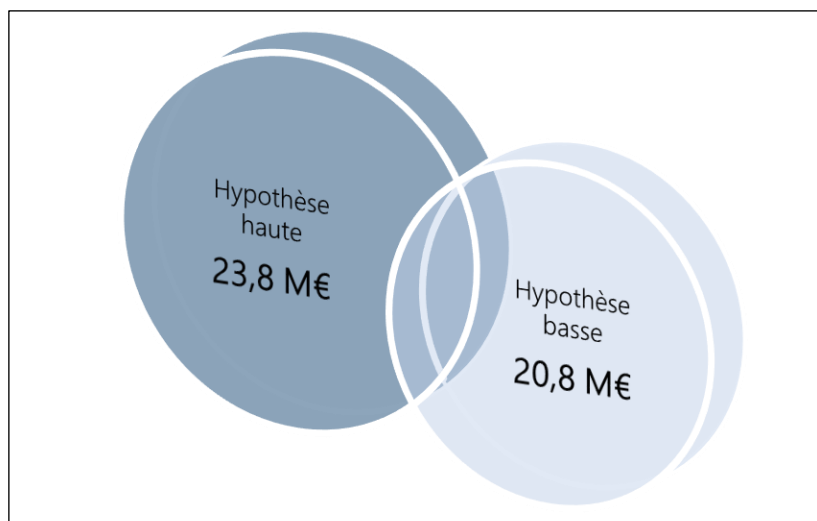


Schéma 25. Montant de l'impact économique total sur le territoire de SQY

L'impact secondaire, c'est-à-dire la somme des effets indirects et induits, de la Ryder Cup au niveau de SQY s'établit quant à lui entre 5,6 et 6,4 millions d'euros.

	Hypothèse basse	Hypothèse haute
Impact primaire	15,2	17,4
Impact secondaire	5,6	6,4
Impact total	20,8	23,8

Tableau 24. Décomposition de l'impact économique total sur le territoire de SQY

Conclusion du volet économique

Le premier apport de cette étude est d'avoir montré que la Ryder Cup fait partie des événements sportifs dont **la rentabilité dépend avant tout de la capacité de l'organisateur à attirer des spectateurs extérieurs au territoire d'étude retenu**. Si l'on prend l'exemple du territoire national :

- **L'impact organisation est relativement limité** dans la mesure où il y a peu de dépenses d'infrastructures (hormis les travaux de rénovation du Golf National) et où l'essentiel des injections provient des dépenses opérationnelles et des actions d'animation. Par ailleurs, le détenteur des droits (Ryder Cup Europe) ayant fait appel à de nombreux prestataires étrangers, le montant des fuites hors du circuit national s'avère relativement important ;
- **C'est donc l'impact touristique (représentant environ 2,5 fois l'impact organisation) qui constitue l'essentiel de l'enjeu de l'impact de la Ryder Cup**. Voilà pourquoi il a fallu apporter le plus grand soin à évaluer, à partir de la billetterie, le nombre de spectateurs uniques étrangers ainsi que le montant de leurs dépenses, mais aussi évaluer l'injection des autres catégories de visiteurs (volontaires et autres populations accréditées).

Le deuxième apport majeur de notre étude est d'avoir réalisé, à la demande du commanditaire, **une étude d'impact à un triple niveau territorial** : national (la France) ; régional (l'Île-de-France) ; local (l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines). Les résultats montrent qu'à ces trois niveaux, **l'impact touristique l'emporte largement sur l'impact organisation**. Par rapport à l'impact total, le niveau régional l'emporte sur le niveau national, les deux dominant largement le niveau local. L'Île-de-France bénéficie d'un impact total supérieur au national du fait de l'impact touristique des visiteurs français hors Île-de-France, qui sont venus dépenser localement. L'impact national ne retenait en effet que les spectateurs étrangers. Or, nous avons bien souligné que l'impact de la Ryder Cup était lié essentiellement aux dépenses touristiques.

En outre, il convient de rappeler que de notre point de vue, il n'était peut-être pas absolument nécessaire de réaliser trois études d'impact. On sait qu'à un niveau macroéconomique, l'impact relatif des grands événements sportifs est négligeable (82 M€ rapportés au Produit Intérieur Brut de la France ou 100 M€ rapportés au Produit Intérieur Brut de l'Île-de-France n'ont pas grande signification). Voilà pourquoi il est toujours très important de s'intéresser au niveau local où l'impact des grands événements sportifs est significatif. Pour Saint-Quentin-en-Yvelines, l'impact total est compris entre 20,8 et 23,8 M€ selon les hypothèses. Cela signifie que si la Ryder Cup n'avait pas eu lieu, l'agglomération de SQY aurait été privée d'un accroissement de richesse de l'ordre de 21 à 24 M€. Cet impact est dû pour l'essentiel aux dépenses des spectateurs spécifiques. On peut en déduire que la rentabilité des fonds investis par l'agglomération dépend de la capacité des organisateurs à optimiser l'attractivité de l'événement pour les spectateurs.

Le troisième apport de notre étude concerne **la robustesse de l'approche utilisée**. Les résultats obtenus reposent sur la mobilisation d'un modèle théorique labellisé (la théorie de la base) et sur la garantie d'une collecte fiable de l'information nécessaire pour le faire tourner. En effet, au-delà

d'un modèle théorique apparemment simple dans son principe (une injection nette de revenus dans un territoire, combinée à un multiplicateur de dépenses), sa mise en œuvre correcte impose de dépasser de multiples difficultés. Il s'agit principalement de disposer de l'information nécessaire pour évaluer les effets de substitution et d'éviction, les fuites hors circuit, éviter les double comptes... responsables de la plupart des surévaluations d'impact constatées dans de nombreuses études. C'est donc la capacité à déterminer correctement le montant de l'impact primaire qui conditionne la qualité générale de l'évaluation. Pour cela, il est nécessaire de mobiliser l'information auprès des différentes prenantes. Nous avons ainsi réussi à collecter l'information auprès de la Fédération Française de Golf qui a également permis, par un soutien permanent, d'accéder à l'information détenue par le propriétaire des droits (Ryder Cup Europe basée à Londres). Il s'agit d'une condition incontournable pour aboutir à une évaluation fiable de l'impact économique d'un événement. Il est indispensable de connaître, pour un territoire donné, d'où viennent les revenus rentrants et où ils sont dépensés. Des erreurs cumulées sur ces données conduisent couramment à des surestimations considérables de l'impact réel de l'événement. Pour effectuer un calcul correct, il faut donc être capable de négocier avec l'organisateur pour avoir accès à sa comptabilité. C'est ce qui a fait notamment la force du groupement.

Globalement, si l'on peut dire que l'évaluation de l'impact économique de la Ryder Cup est tout à fait robuste, cela n'épuise pas pour autant la totalité des calculs qu'il pourrait être nécessaire de mener pour avoir une vision complète de l'événement :

- Un montant d'impact économique à lui tout seul ne signifie pas grand-chose. Il faudrait par exemple le mettre en relation avec le montant des fonds publics investis pour en apprécier la rentabilité ;
- Il faudrait également poursuivre l'exercice pour essayer d'apprécier à plus long terme l'impact de l'événement, ce que l'on appelle l'héritage ;

Il faudrait enfin élargir le champ de l'impact pour ne pas en rester à sa seule dimension économique mais aborder sa dimension sociale et environnementale. C'est ce qui a été fait dans les autres parties de l'étude. Cela apparaît d'autant plus important que, dans le cas de la Ryder Cup, ce n'est pas tant le bénéfice économique tangible qui est nécessairement le plus intéressant que son bénéfice social. C'est donc tout l'intérêt des parties consacrées à la prise en compte de l'impact social et environnemental de la Ryder Cup.